

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 285

MONTREAL, LE JEUDI 9 DECEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le déclin d'une tradition

L'influence du Canada dans les missions de maintien de la paix est en perte de vitesse

Jocelyn Coulon

Les missions de maintien de la paix sont toujours une source de fierté pour les politiciens canadiens qui aiment dresser le bilan des activités internationales du Canada. Après tout, c'est un Canadien, Lester B. Pearson, qui a fait adopter par les Nations unies, lors de la crise de Suez en 1956, son idée de déployer des Casques bleus pour maintenir la paix entre des belligérants. Il devait obtenir le prix Nobel de la paix pour cette belle trouvaille.

Depuis, le Canada se fait un devoir de participer à toutes les missions que l'ONU met sur pied pour régler les conflits. Malheureusement, cette tradition est en déclin et le Canada perd rapidement de son influence dans les questions touchant au maintien de la paix. Trois raisons expliquent cet état des choses: la participation des grandes puissances; l'augmentation du nombre de pays contributeurs et la réduction des ressources des Forces armées canadiennes.

Jusqu'à tout récemment, le maintien de la paix était une activité à laquelle les grandes puissances ne prenaient part qu'à titre exceptionnel. Elles se contentaient plutôt de faire pression sur les parties dans un conflit pour obtenir — à défaut d'un règlement — un cessez-le-feu qu'elles laissaient à d'autres le soin de faire respecter. Le Canada, les pays scandinaves et quelques Etats du tiers monde ont acquis une influence internationale en acceptant ce rôle. Mais depuis la fin de la guerre froide et la renaissance des Nations unies, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France — la Russie et la Chine sont encore hors-jeu — ont soudainement découvert la valeur militaire et diplomatique des missions de maintien de la paix. Non seulement ils y apportent leur contribution en argent et en hommes, mais ils entendent bien y prendre une large place, bousculant ainsi ceux qui dominaient naguère. En Somalie, la mission est complètement dominée par les Américains, alors qu'en ex-Yougoslavie, les Français dictent leurs conditions. Au Golan, les Israéliens ont déjà fait savoir qu'ils n'accepteraient personne d'autre que des troupes américaines pour contrôler leur éventuel retrait de ce territoire syrien. Ailleurs, la lutte est plus ou moins rude, selon les enjeux géopolitiques en présence.

Mais les Grands ne sont plus les seuls à supplanter le Canada. Voici que d'autres pays frappent à la porte des Nations unies, qui pour exercer plus d'influence, qui pour gagner des dollars. Si le nombre de pays qui contribuent augmente rapidement — il est passé de 50 en 1990 à 72 aujourd'hui — une vingtaine fournissent le gros des contingents de Casques bleus. C'est dans ce lot que le Canada, il n'y a pas longtemps, disputait la première place à la Finlande ou à l'Autriche. En 1991, des officiers canadiens dirigeaient même trois missions des Nations unies — Chypre, Sahara occidental et Amérique centrale. Cette époque est révolue. Le Canada se retrouve maintenant en neuvième place, loin derrière les trois Grands, l'Inde, le Pakistan, l'Italie, les Pays-Bas et le Bangladesh.

Le Canada se retrouve en neuvième place, loin derrière les trois Grands, l'Inde, le Pakistan, l'Italie, les Pays-Bas et le Bangladesh

leur contribution, ce qui ne devrait pas tarder.

Actuellement, le Canada aligne 2000 Casques bleus en ex-Yougoslavie et 600 autres dans une dizaine de missions à travers le monde. Les Forces armées pourraient bien en ajouter 500 ou 1000 autres, mais ce serait le maximum, dit son état-major, à qui le gouvernement a ordonné de réduire ses effectifs de 10% d'ici trois ans. Le Canada a bien 82 000 soldats, mais ce chiffre est trompeur. Les missions de paix sont principalement composées de soldats de l'armée de terre qui compte présentement 20 000 militaires — du cuisinier au fantassin — tous n'étant pas qualifiés ou disponibles pour participer à des engagements à l'étranger. Et il faut bien en garder quelques uns au pays en cas de crise ou de catastrophe naturelle.

Qu'on le veuille ou non, le poids du nombre compte et pour maintenir une certaine influence, les politiciens canadiens devront faire davantage de l'invocuer dans leurs discours la mémoire de Pearson, la longue expérience du pays dans le maintien de la paix ou la fidele participation à toutes les missions. Certes, la réputation du Canada est toujours impeccable. A Ottawa, les délégations étrangères se succèdent pour étudier l'expérience des soldats canadiens et les experts de la Défense nationale et des Affaires étrangères sont des conférenciers prisés aux quatre coins du monde. Les publications sur les Casques bleus ne manquent jamais de rendre hommage au savoir-faire des Canadiens. Mais, plus l'expertise s'acquiert, moins elle est un critère d'influence. Ce sont maintenant ceux qui alignent le plus de soldats sur le terrain qui donnent le ton et qui réclament des voix aux décisions et les places les plus importantes. Déjà, la France, premier contributeur, piaffe d'impatience et convoite les postes de direction au Bureau des opérations de maintien de la paix à New York, dont celui du conseiller militaire du secrétaire général, occupé par un général canadien.

Au moment où le maintien de la paix est devenu un outil diplomatique important sur la scène internationale, l'influence que peut exercer un pays sur la gestion d'une armée de quelques 80 000 Casques bleus n'est pas une question négligeable. Le déclin du Canada était sans doute inévitable. Il reste qu'il peut toujours être freiné.

CULTURE

Conservatoires: Liza Frulla s'explique

PAGE B 8



LE MONDE

Moscou menace les indépendantistes

PAGE A 5



POLITIQUE

Rae impose un impôt minimum aux grandes sociétés

PAGE A 4

La haine



PHOTOS AP

L'ARMÉE ISRAËLIENNE a déployé ces dernières heures des milliers d'hommes et de femmes en Cisjordanie et à Gaza. Ce déploiement est le plus important depuis des années et Tsahal compte désormais 14 000 soldats pour tenter de mettre fin aux violences qui secouent ces deux territoires occupés depuis 1967. Tard hier soir, quelque 3000 colons juifs et militants de droite ont manifesté dans le centre de Jérusalem à la suite de la multiplication des attentats palestiniens, et plusieurs dizaines d'entre eux ont été interpellés. Voir page A-5.

A Canadian in Paris

Conrad Black s'appête à investir 5 millions\$ dans la création d'un nouveau quotidien parisien

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Le groupe de presse canadien Hollinger, dirigé par l'homme d'affaires, auteur et journaliste Conrad Black, s'appête à investir 5 millions\$ (23 millions de francs) dans la création d'un tout nouveau quotidien parisien baptisé pour l'instant *Info-Matin*.

Les négociations sur le financement, qui se poursuivent depuis plusieurs semaines, sont très avancées et le premier numéro devrait sortir des presses dès janvier prochain. L'apport financier du groupe qui possède, entre autres, *Le Soleil* de Québec, le *Daily Telegraph* de Londres et le *Jerusalem Post*, semble déterminant pour relancer ce projet qui mijotait depuis déjà plusieurs mois et dont on s'appête à annoncer les détails. Les négociations ont été dirigées par Pierre Desmarais, président et chef de la direction d'Unimedia, filiale de Hollinger, avec le concours du cabinet de consultation parisien de Jean Boinet spécialisée en presse écrite.

Visiblement inspirée de l'expérience du quo-

tidien américain *USA Today*, le futur nouveau dont le nom de code était jusqu'à récemment *L'Express* présentera chaque jour environ 80 articles concis et un dossier, sur 24 pages en couleurs, d'un petit format (à mi-chemin entre le tabloïd et le magazine). Il sera disponible principalement dans la grande région parisienne, mais aussi dans les villes de plus de 200 000 habitants. Le nouveau venu — parainé par Alain Carlier, Philippe Dutheil, Philippe Robinet et Alain Schott, tous quatre du Centre d'observation des médias — entend s'adresser «au lecteur occasionnel de quotidiens qui a un mode de vie urbain, peu de temps à consacrer à la lecture du journal et qui est déjà au courant des nouvelles les plus importantes par la télévision et la radio», explique Alain Schott.

Hollinger a exigé qu'Info-Matin atteigne un tirage d'au moins 100 000 exemplaires d'ici trois mois avant d'augmenter sa participation. Une fois atteint cet objectif, les investisseurs devraient accepter d'ajouter les sommes sup-

VOIR PAGE A 8: BLACK

Construction

Les travailleurs défieraient une loi spéciale

Cherry sous-estime la révolte des ouvriers, déplorent les leaders syndicaux

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Les travailleurs de la construction défieront toute loi spéciale que le gouvernement pourrait imaginer dans l'espoir de ramener l'ordre dans l'industrie de la construction.

C'est ce que pensent les leaders des deux plus importantes centrales de la province, Gerald Larose (CSN) et Clément Godbout (FTQ).

«Les travailleurs sont survoltés, enragés et ne veulent rien savoir de personne. Et cela inclut les leaders syndicaux qui se font carrément envoyer chez le diable», admet Gerald Larose, le président de la CSN.

«Personne ne leur a dit de sortir en grève illégale. Ce sont eux qui l'ont décidé», rappelle Clément Godbout, secrétaire général de la FTQ.

«Personne ne pourra accuser les centrales de quoi que ce soit, car nous nous opposons depuis le début à la violence et aux gestes illégaux. Le gouvernement pourra imposer les amendes qu'il veut, les centrales n'ont rien à

VOIR PAGE A 8: LOI

Le Barreau déclare la guerre aux «sorciers» du divorce

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le Barreau du Québec part en guerre contre les associations et les conseillers qui aident de plus en plus de gens à divorcer, sans être avocats. Pas moins de 26 plaintes viennent d'être portées par le Barreau pour pratique illégale de la profession d'avocat.

Le phénomène n'est pas nouveau. Mais selon les représentants du Barreau du Québec, un nombre croissant de gens réalisent leur cause de divorce par le biais de conseillers, de secrétaires ou de notaires.

«Personne n'a le droit de préparer ou rédiger des procédures matrimoniales, d'accompagner quelqu'un devant le tribunal ou de plaider s'il n'est pas avocat», a tranché hier M. Jean-Pierre Sénécal, bâtonnier de Richelieu.

En déposant quelque 26 plaintes hier, le Barreau du Québec entend tuer dans l'oeuf ce qu'il estime n'être que la pointe de l'iceberg. Des plaintes ont été portées notamment contre des notaires, des secrétaires, un ex-avocat, la firme Auto-divorce, située à Brossard, et Le Club juridique, un groupe lavallois qui compterait plus de 600 membres. Ces personnes pourraient se voir imposer des amendes ou des injonctions.

Selon M. Sénécal, ces plaintes, déposées devant la chambre pénale de la Cour du Québec, ne touchent qu'une infime partie des gens qui offrent illégalement leurs services pour faciliter un divorce.

«Les cas dont on entend parler sont ceux qui sont por-

VOIR PAGE A 8: BARREAU

Chaîne d'information continue

Le projet de la dernière chance pour Radio-Canada

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

La Société Radio-Canada va présenter au CRTC son projet d'information continue, 24 heures sur 24, comme celui de la dernière chance.

Si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) n'accorde pas la permission à la Société Radio-Canada (SRC) de mettre sur pied son canal d'information continue «ce sera sinon dramatique, sinon malheureux».

C'est le vice-président de la Télévision française de Radio-Canada, Guy Gougeon, qui parle ainsi. Il ajoute: «Si le projet devait être refusé je doute fort que Radio-Canada voudra reprendre l'exercice et présenter plus tard un autre projet». Guy Gougeon croit qu'après 5 ans d'efforts — un premier projet a été refusé en 1989 par le CRTC — il est temps de combler le fossé qui existe entre les ser-

VOIR PAGE A 8: PROJET

INDEX

Les Actualités...A2	Idées.....A7
Agenda culturel...B6	Opinions.....A6
Annouces classées...B5	Le Monde.....A5
Avis publics.....B4	Montréal.....A3
Culture.....B8	Mots croisés.....B4
Économie.....B2	Politique.....A4
Éditorial.....A6	Les Sports.....B5



Météo
Ciel variable
Max: 3
Détails en B4

• LES ACTUALITÉS •

Version policière

Tireur fou de New York: des motivations raciales

New York (AFP) — Le carnage survenu mardi soir dans un train de banlieue reliant New York à Long Island, au cours duquel quatre personnes ont été tuées par un homme armé d'un pistolet semi-automatique et 21 autres plus ou moins grièvement blessées, avait des motivations raciales, a indiqué hier la police.

Des notes personnelles de Colin Ferguson, un chômeur noir de 35 ans résidant à Brooklyn, ont révélé une « forte hostilité exprimée en termes racistes à l'égard de gens et d'institutions », a indiqué au cours d'une conférence de presse le responsable de la police du comté de Nassau, Donald Kane.

Cet homme d'origine jamaïcaine, sans antécédent judiciaire, haïssait « les Blancs, les Asiatiques et les Noirs conservateurs », a prétendu un enquêteur. Selon cette même source, il avait choisi d'agir à Long Island, une banlieue résidentielle, et non à New York, pour ne pas créer de problèmes au maire noir sortant David Dinkins.

Le tueur a agi avec froideur, selon les survivants. Monté dans une station du Queens, Ferguson est resté assis quelques minutes dans un coin de la rame, bondée à cette heure de pointe. Peu après 18 heures, alors que le train s'approchait de la station de Garden City, à une trentaine de kilomètres au nord-est de New York, il s'est levé et a commencé à ouvrir le feu sur les passagers, sans dire un mot. « Il a remonté la voiture et a tiré sur les gens », a raconté une femme, Marina Rotunda.

« Tout le monde a commencé à courir. Le contrôleur nous disait de fermer les portes entre les voitures pour que l'homme ne puisse pas nous suivre », a-t-elle ajouté.

Alors que la terreur s'emparait des quelque 90 passagers tentant de se cacher sous les sièges ou de refluer vers l'autre extrémité du train, 23 sont tombés sous les balles et deux autres ont été blessés dans la panique.

Ferguson a rechargé son arme à deux reprises. Alors qu'il s'apprêtait à recommencer une troisième fois, trois passagers se sont jetés sur lui et l'ont maîtrisé. Il devait être déferé à la justice et inculpé dans la journée.

Cette nouvelle tuerie survient moins de deux semaines après le vote par le Congrès de la loi Brady. Relativement modérée, cette loi n'en constitue pas moins la première mesure de contrôle des ventes d'armes au niveau national. En instaurant une période d'attente de cinq jours ouvrables avant tout achat d'armes, elle doit permettre de vérifier les antécédents des candidats acheteurs.

Les responsables du service des trains de banlieue de Los Angeles ont annoncé mercredi qu'en raison de la tuerie de New York, des policiers en civil allaient être placés pour une durée indéfinie sur les 61 lignes du réseau.

Niet!



PHOTO JACQUES NADEAU

ENVIRON 200 syndiqués de la CSN ont manifesté, hier, leur opposition au projet de loi 116 devant les bureaux du ministère du Travail, à Montréal. Ce projet de loi, qui permettra, à compter de janvier, aux travailleurs et aux employeurs de signer des conventions collectives à durée illimitée, tout en resserrant les règles de maraudage, fait craindre le pire aux syndiqués qui y voient une menace au droit de négociation et d'association. Avant de se donner rendez-vous, rue Crémazie, à 13 heures, les syndiqués étaient réunis en Conseil confédéral, où ils ont appris de la bouche de Gerald Larose, leur président depuis 10 ans, qu'il solliciterait un nouveau mandat lors du prochain congrès en mai.

Réforme de l'enseignement secondaire

Les professeurs sonnent l'alarme

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Pour mieux faire entendre sa voix, l'Alliance des professeurs de Montréal a réservé la salle Maisonneuve de la Place des Arts lundi prochain, pour tenir une grande soirée d'information publique sur la réforme de l'enseignement secondaire de la ministre Lucienne Robillard.

La ministre de l'Éducation entreprendra lundi matin quatre journées d'audiences sur sa réforme, annoncée en octobre dernier. Mme Robillard tiendra deux longues journées d'audiences lundi et mardi à Montréal, et deux journées plus courtes à Québec mercredi et jeudi. La liste officielle des groupes invités aux audiences doit être annoncée demain par le ministère. Mais déjà la plupart des associations, syndicats et groupes du milieu de l'éducation se sont plaints du peu de temps accordé à la préparation des mémoires, pour un projet de réforme qui pourrait modifier de façon très importante l'enseignement secondaire.

L'Alliance, elle, qui n'est pas encore officiellement invitée aux audiences, a pris les moyens pour se faire entendre. Elle convoquera à l'aide des médias tous les parents intéressés (et l'ensemble de la population) à une réunion lundi soir à la Place des Arts, alors que des représentants de différentes associations d'enseignants, ainsi que quelques personnalités comme le dramaturge Marco Micone et le député péquiste Jacques Brassard, discuteront du projet de la ministre.

Un porte-parole de l'Alliance, Daniel Choquette, a expliqué hier qu'après avoir analysé plus en profondeur le projet de Mme Robillard, son organisme syndical est maintenant en mesure d'alerter la population sur « ses éléments particulièrement néfastes ».

« Le projet de Mme Robillard apparaît généreux de prime abord, explique-t-il, par exemple en voulant améliorer l'enseignement du français, un objectif partagé par tout le monde. Mais nous inquiétons surtout des processus d'exclusion contenus dans le projet ».

L'Alliance constate qu'en laissant le « menu pédagogique » à la discrétion des écoles et des commissions scolaires, on ouvre la porte à ce que les écoles riches et les écoles plus pauvres ajustent leurs cours selon leur clientèle, ce qui creuserait encore plus les écarts sociaux.

On s'oppose également à la nouvelle structure proposée, qui veut que le premier cycle soit constitué des trois premiers niveaux du secondaire. « Des évaluations seront menées après la troisième année, explique Daniel Choquette, et nous craignons que soit créée une voie de garage, alors que les élèves moins bons seront écartés. C'est le retour du professionnel court ».

Crise d'Oka

L'armée aurait dû intervenir dès le départ

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Jocelyn Turcotte, estime que la situation qui régnait dans la pinède d'Oka le 11 juillet 1990 constituait une insurrection armée qui aurait nécessité une intervention de l'armée et non une intervention de la Sûreté du Québec (SQ).

Tel est l'avis exprimé, hier, devant le coroner Guy Gilbert par le leader syndical de la centaine de policiers ayant participé à l'opération policière à Oka au cours de laquelle le caporal Marcel Lemay de la SQ a trouvé la mort.

« Je pense qu'on faisait face à une insurrection armée. Dans un cas comme ça, il faut demander l'armée ou le support de l'armée. Il n'y a pas de honte à ça », a soutenu M. Turcotte en cette 86e journée d'enquête.

M. Turcotte ne s'est pas gêné pour servir un blâme aux membres de la direction de la SQ qui ont planifié l'opération policière.

« L'état-major a mis tous ses œufs dans le même panier » en prenant pour acquis que les Mohawks de la pinède ne tireraient pas, a fait valoir M. Turcotte.

La prudence aurait plutôt commandé que les membres de la direction tiennent compte des informations de dernière heure disant qu'il y avait des armes dans la pinède et que la situation se dégradait d'heure en heure, a-t-il expliqué.

« Avec les renseignements de dernière minute qu'on possédait ce matin-là, on aurait peut-être pu analyser un deuxième scénario au cas où ils tiraient », a-t-il dit.

« Comme président d'association qui a perdu un membre et qui analyse après coup, je crois qu'au moment où on réalise qu'il y a plus d'hommes armés que prévu, on peut annuler ou reporter l'opération », a-t-il ajouté.

« Comme le deuxième scénario n'avait pas été prévu, évidemment des ordres sont venus en conséquence », a déclaré M. Turcotte se référant à l'ordre donné vers 8h15 de pénétrer dans la pinède par le directeur général adjoint Marc Lizotte, de son bureau de Montréal.

« Si au lieu d'apercevoir la SQ, ils (les Mohawks) avaient vu les soldats de l'armée, auraient-ils tiré? s'est demandé M. Turcotte.

« Peut-être que non, comme on l'a vu plus tard », a-t-il poursuivi.

Le leader syndical convient cependant que les autorités ne peuvent recourir à l'armée à tout bout de champ.

Mairie de Montréal

Choquette, haut la main?

LE DEVOIR

Selon un sondage réalisé par la maison Léger & Léger pour le compte du Parti des Montréalais, il appert que Jérôme Choquette, le chef du PM, est la personnalité politique qui serait la plus crédible pour être maire de Montréal. Plus précisément, M. Choquette remporte la faveur populaire quand les sondeurs opposent sa candidature à celle du ministre Jean Doré, de Claude Beauchamp, Clément Bluteau et Yvon Lamarre (seule personne à ne pas être officiellement engagée dans la course à la mairie). Toutefois, 37,7% des répondants disent ne pas connaître Jérôme Choquette.

Une maison de chambres pour Le Bon Dieu dans la rue

LE DEVOIR

Le père Emmett Johns de Pointe-Saint-Charles était fêté hier pour le cinquantième anniversaire de son organisme au service des jeunes sans abri, cet organisme qu'il a nommé Le Bon Dieu dans la rue. On estime à 5000 le nombre de jeunes de 21 ans et moins qui vivent dans les rues de Montréal. La plupart de ces jeunes sont des fugueurs et ils proviennent de familles desunies, abusives ou ils se sont enfuis d'institutions, explique le père Johns, surnommé « Pops ». Il se promène en roulotte toutes les nuits et jusqu'à quatre heures du matin; il apporte aide, nourriture et réconfort aux jeunes fugueurs.

En 1992, sa roulotte a reçu 30 000 visites de jeunes. Elle n'en avait eu que 3 500 en 1988, dix fois moins. C'est pourquoi le père a demandé et reçu du renfort de plusieurs jeunes qui ont intégré son organisation. Certaines nuits, l'organisme rejoint 300 jeunes. Cinq nuits par semaine, entre 21 h et 4 h du ma-

tin, la roulotte du père Johns accueille les enfants de la rue et leur fournit nourriture, vêtements, produits d'hygiène, chaleur, réconfort, « écoute attentive et non critique » aux jeunes.

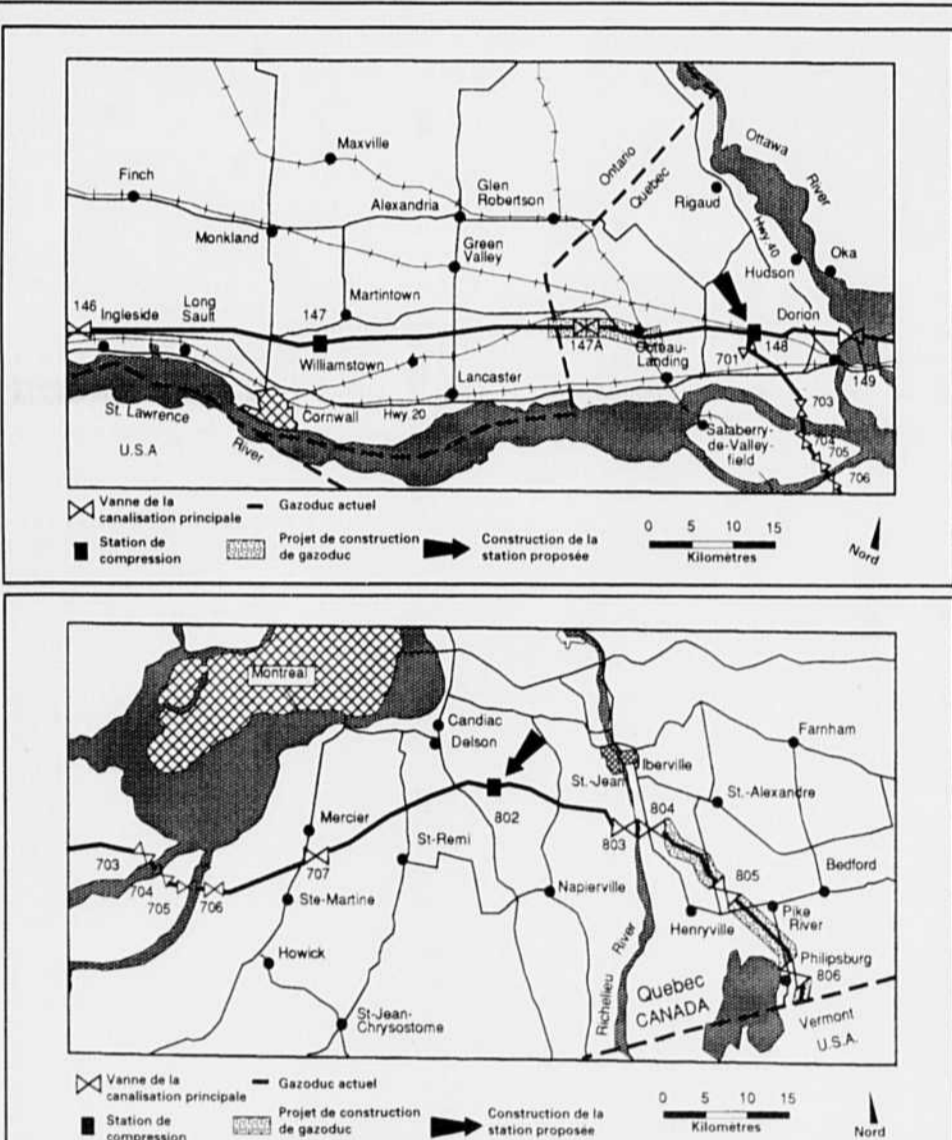
Le père était heureux d'annoncer qu'une maison de chambres de 20 lits sera ouverte sous peu pour Le Bon Dieu dans la rue.

La Société d'habitation et de développement de Montréal a acquis cette maison en 1989 au coût de 137 000 \$ et elle a investi plus de 346 000 \$ pour la rénover. L'organisme de « Pops » paiera environ 2000 \$ par mois en loyer à la dite société. Dans le cadre du programme PAMAC (Programme d'acquisition de maisons de chambres), la ville de Montréal s'est engagée à verser annuellement pendant 20 ans une contribution à la mise de fonds et, pour cette maison de chambres, cette contribution s'élève à 30 000 \$ par année. La ville de Montréal a acquis jusqu'à maintenant 400 chambres dans le cadre du programme PAMAC.

Hubble: mission presque accomplie

Centre spatial de Houston (AP) — Les astronautes de la navette Endeavour sont une nouvelle fois sortis dans l'espace hier pour mettre en place des correcteurs optiques sur trois instruments axiaux du télescope Hubble, déjà doté de la veille d'une nouvelle caméra et qui devrait ainsi retrouver une vision parfaite. La tâche est revenue à Kathryn Thornton et Tom Akers, qui avaient déjà mené à bien au début de la semaine le remplacement des panneaux solaires du télescope. C'est la frêle Kathryn qui a sorti de la soute et

tenu à bout de bras le caisson contenant le système optique, un engin de la taille d'un réfrigérateur pesant 290 kilos (sur la Terre). Le dispositif correcteur, baptisé COSTAR, utilise une série de miroirs pour compenser l'aberration sphérique du miroir principal qui rendait Hubble complètement « myope ». Ils corrigent les faisceaux lumineux reçus par une caméra chargée de détecter des corps célestes de très faible luminosité et deux spectrographes qui analysent les rayons lumineux et ultraviolets.



TransCanada PipeLines Limited
Avis public de la soumission d'une demande relative à des installations de transport de gaz
Summerstown, Lancaster, Les Cedrés, Candiac, Henryville, Phillipsburg, St. Armand-Ouest

Afin de suivre le rythme de la demande croissante de sa clientèle, TransCanada envisage de construire dans votre région des installations supplémentaires de transport de gaz ou de compression en 1995 ou par la suite. Au début de 1994, TransCanada demandera les autorisations nécessaires auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) relativement à toutes ces installations ou à certaines d'entre elles. En vue de nous assurer que les préoccupations de votre collectivité seront prises en considération par TransCanada et l'ONÉ, nous sollicitons les commentaires du public sur les incidences environnementales et socio-économiques des travaux proposés.

La carte ci-jointe indique l'emplacement général de l'expansion que nous étudions pour votre région. Une évaluation globale des effets sur l'environnement est en cours et les commentaires du public sur les incidences environnementales et socio-économiques éventuelles seront les bienvenus. TransCanada communiquera avec toutes les personnes qui auront formulé des questions ou des commentaires.

Pour faciliter la participation du public, des exemplaires du Manuel des pratiques de protection de l'environnement de TransCanada ainsi que des Bulletins d'information no 1, 2, 3 et 4 de l'ONÉ ont été remis aux bureaux des municipalités où auraient lieu les travaux proposés. En outre, un rapport d'évaluation des incidences environnementales et socio-économiques sera envoyé aux municipalités une fois terminé. Prière de communiquer avec le bureau de votre municipalité si vous désirez prendre connaissance de ces renseignements.

TransCanada désire connaître vos commentaires et préoccupations au sujet des installations proposées, du processus d'approbation, des politiques relatives aux emprises et des questions environnementales. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Jo-Ann Fraser
Affaires publiques
TransCanada PipeLines Limited
111 - 5th Avenue S.W.
Box 1000, Station M
Calgary, Alberta
T2P 4K5

1-800-361-6522
(403) 267-8993 (télécopieur)



L'ÉTAT DU MONDE 1994
PARCE QUE LA TERRE TOURNE

Le seul annuaire économique et géopolitique mondial entièrement mis à jour

«... de loin la meilleure publication du genre en français. Je le recommande, sans aucune espèce de réserve, à tous ceux qui veulent élargir leurs horizons sur un monde que l'on ne connaît que trop mal.»
Claude Picher, La Presse

640 pages, 24,95 \$

Boréal LE DEVOIR CKAC73AM

LE DEVOIR MONTREAL



EN BREF

SURTAXE: NOUVELLES POURSUITES

Autre secousse pour Montréal dans le dossier de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Aux 7 millions\$ réclamés la semaine dernière par trois entreprises, vient s'ajouter la rondelette somme de 80 millions\$ en poursuites en Cour supérieure. La quarantaine de requérants allèguent que la Ville de Montréal ne pouvait leur imposer la surtaxe puisque celle-ci a été reconnue inconstitutionnelle en septembre dernier par le juge Pierre Tessier. Pour la plupart, il s'agit de compagnies immobilières, telles que Monit qui demandent un remboursement de près de 17 millions\$. Par ailleurs, le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, dépose ce matin un projet de loi qui doit amender la Loi sur la fiscalité municipale, notamment sur le volet de la surtaxe.

STCUM: RETOUR À LA NORMALE REPORTÉ

Contrairement à ce que prévoyait la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM), le service de métro n'était toujours pas rétabli hier en périodes de pointe. Mais cela ne saurait tarder, assure la STCUM, qui indique que la situation est actuellement réglée à 90%.

LE COUPERET À CJMS SUSPENDU

Après six heures de réunion, la direction de CJMS et les représentants du syndicat des employés de la station radiophonique, ont convenu hier d'entreprendre des négociations de la dernière chance les 4, 5 et 6 janvier. Du coup, les deux parties se sont entendues pour ne pas commenter le plan de compressions envisagées (suppression de postes, réduction des conditions de travail, gel salarial et modification à la programmation). Entre temps, une assemblée générale des membres du syndicat est prévue lundi soir prochain. Juste avant, le vice-président information et programmation de CJMS, Raynald Brière, entend donner sa version de la situation à venir. À CKAC, la station concurrente, les employés et la direction ont conclu un nouveau contrat de travail qui permet aux deux parties de préserver les acquis tout en permettant à l'employeur de réaliser des gains de productivité, peut-on lire dans un communiqué de presse émis hier conjointement par le syndicat et Télémedia.

DE LA HOULE À ANJOU

Le climat est pour le moins houleux dans la petite ville de la banlieue est de Montréal, Anjou. Un mois après les élections municipales qui ont reporté au pouvoir le maire Richard Quirion, les deux partis d'opposition qui sont majoritaires (7 sur 13), ont annoncé hier qu'ils prenaient le contrôle du Conseil municipal. L'Alliance Plus et l'Action populaire d'Anjou ont créé un comité des priorités dont le mandat sera «de voir à la bonne gestion des deniers publics et visera à implanter» leur propre programme électoral. Ce comité s'arroge même le droit de «définir les priorités d'actions de l'administration municipale, planifiera les actions à court, moyen et long terme et recevra le rapport des différents chefs de services impliqués». Cette situation connaîtra ses premières répercussions lors du dépôt du budget pour 1994 mardi soir prochain. Le maire Quirion risque donc de voir le tapis lui glisser sous les pieds.



Le maire Bossé a suspendu jusqu'en janvier l'utilisation des parcomètres sur les grandes artères commerciales de Verdun, telles la rue Wellington.

Budget de l'an 1 du maire Georges Bossé

Grand coup de balai dans la gestion de Verdun

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Si le maire nouvellement élu de Verdun, Georges Bossé, reconnaît que cette ville du sud-ouest montréalais a été bien administrée au cours des dernières années par son prédécesseur, il entend bien faire sa marque en redonnant le blason de la municipalité et en relançant l'économie.

Un des premiers gestes du maire Bossé a d'ailleurs été de suspendre jusqu'en janvier l'utilisation des parcomètres sur les grandes artères commerciales telles que Wellington, pour encourager les citoyens à faire leurs emplettes des Fêtes locales. Il en coûtera environ 50 000\$ à la Ville.

D'aucuns y verront un cadeau électoral après que tous les sièges au Conseil municipal aient été raffles à l'ex-administration. Chose certaine, pour l'an un, l'équipe au pouvoir respecte ses engagements électoraux. «Ça suscite beaucoup d'espoir. On semble vouloir assumer un certain leadership. Mais le test est à venir dans les prochains mois», a commenté le directeur général de la Chambre de commerce du Sud-ouest de l'île de Montréal, Marc Snyder.

Les nouvelles autorités municipales de Verdun tentent de donner un grand coup de balai dans la gestion municipale. Le maire Bossé, qui présentait hier à la presse son premier budget, a expliqué son intention de mettre sur pied une structure de

promotion de développement économique local à laquelle sont alloués des fonds de 100 000\$. Tel que promis, les résidents de Verdun, tant résidentiels, commerciaux qu'industriels, ne subiront pas de hausses de taxes. Ils verront même leurs comptes baisser légèrement de 1% en moyenne. Le budget global de la Ville enregistre toutefois une augmentation de 1,5% pour s'établir à 69,4 millions\$.

Au chapitre de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels, outil fiscal invalidé par un jugement de la Cour supérieure, Verdun a décidé d'en poursuivre l'imposition. Très désinvolte, le maire Bossé estime que la surtaxe n'engendre aucun problème, affirmant même que «c'est la surtaxe de Montréal qui est contestée». «La surtaxe n'est absolument pas différente de la taxe des vidanges et de la taxe d'eau qui est appliquée. C'est le propriétaire qui a toujours perçu ces taxes et qui les reflète aux locataires», précise M. Bossé.

Quant à l'opération de dépoussiérage de Verdun, le maire Bossé entend mettre un terme à la prohibition locale. Actuellement, seuls les restaurateurs détiennent un permis d'alcool, les pilliers de bars doivent s'exiler au-delà des frontières de la municipalité. Verdun a donc prévu consulter la population sur la question (200 000\$) au cours du printemps 1994.

Et pour établir un plan de communication, question de freiner la réputation plutôt terne de Verdun, le budget consentira 125 000\$.

Blue Bonnets: vingt mois de salaire pour André Marier

Les courses reprendront d'ici Noël

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Cinq mois après leur suspension, les courses de chevaux pourraient reprendre à l'hippodrome Blue Bonnets juste à temps pour l'arrivée des rennes du Père Noël.

Le cabinet des ministres a décidé hier de confier à une société sans but lucratif, composée essentiellement de représentants de l'industrie des courses, le mandat «de promouvoir cette industrie et de favoriser sa cohérence, sa crédibilité et sa rentabilité».

Dans un communiqué, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Yvon Picotte, a confirmé la conclusion d'une entente à cet effet avec l'actionnaire et gestionnaire actuel de l'hippodrome, M. André Marier, et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), propriétaire du site.

M. Marier n'accordait hier aucune entrevue.

Dans un communiqué laconique, il a simplement indiqué que sa corporation, 2847-1100 Québec Inc., propriétaire

de toutes les actions de Hippodrome Blue Bonnets Inc., acceptait de vendre celles-ci «au ministre ou à toute société qu'il pourra désigner». L'accord comprendrait en outre un règlement des actions pendantes devant les tribunaux.

Au cours d'un point de presse à Québec, le ministre a refusé hier de rendre publics les détails concernant ces transactions qui ne seront dévoilées qu'à la date de clôture prévue pour le 21 décembre prochain. Il a toutefois formellement démenti les informations publiées par le quotidien *La Presse* à l'effet que Québec versera 1,8 million\$ pour obtenir le départ de M. André Marier, le numéro un de l'hippodrome.

Selon le ministre qui a qualifié le correspondant du journal de «tueur de cartes», M. Marier recevra 20 mois de salaire. «Il n'a pas le salaire d'un joueur de hockey», d'ajouter M. Picotte.

À l'Assemblée nationale, le ministre avait ironisé en affirmant «s'être toujours méfié des pêcheurs qui vont à la pêche et nous racontent leurs histoires de pêche. J'ai appris qu'il fallait les rapetisser de moitié de temps en temps».

Le ministre a assuré que la transaction n'entraînera aucun débours supplémentaire pour le trésor public. «Je ne pense pas que ce seront les payeurs de taxes et les contribuables qui paieront quoi que ce soit dans ce dossier», a soutenu M. Picotte.

Pour acquitter ses obligations, la nouvelle société se verra plutôt garantir un prêt qui devra être remboursé à même ses revenus.

Au même moment hier après-midi, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a entériné l'entente de principe intervenue dans le dossier, a confirmé une porte-parole.

Mme Jocelyne-Ann Campbell a précisé que les détails du nouveau bail de location ne pourront être connus avant deux semaines. En termes pratiques, la SHDM a maintenant le plein mandat de conclure l'entente finale dont le conseil d'administration discutera vraisemblablement à sa réunion de lundi prochain. «La Ville est heureuse d'être parvenue à une entente avec l'industrie pour permettre la sauvegarde des emplois en cause», a déclaré la porte-parole.

Quartiers en santé

Les visées d'encadrement de la Ville agacent les groupes communautaires

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal vient de déposer son énoncé d'orientation en matière de développement communautaire qui était attendu depuis au moins quatre ans. Ce que les autorités municipales considèrent comme une occasion d'améliorer la qualité de vie de la population est perçu par les groupes communautaires comme un geste d'encadrement, voire même de cloisonnement.

«Il y a des choses qui nous agacent dans cet énoncé. Sur l'aspect financier par exemple, la Ville a beau dire et écrire qu'elle «ne propose pas d'aide subventionnelle» aux organismes, elle mentionne tout le long du document qu'elle veut financer la concertation par le concept de Quartiers en santé», explique Yves Bellavance, porte-parole à la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (Trovep) qui regroupe 62 organismes sur l'île de Montréal.

M. Bellavance s'inquiète de ce que la Ville veut encourager l'émergence et la consolidation de projets de Quartiers en santé (structure municipale de concertation mise en place localement) au détriment des groupes qui voudront demeurer in-

dépendants. En effet, Montréal offrira un soutien aux organismes «poursuivant des objectifs s'inscrivant dans les objectifs et la stratégie de développement social de la Ville», peut-on lire dans le document déposé à la dernière séance du Conseil municipal. Le budget 1994 prévoit une enveloppe de 250 000\$ alors que cette année, elle s'établissait à seulement 15 000\$.

Pour André Lavallée, responsable politique du dossier du développement communautaire au comité exécutif, Quartiers en santé n'est qu'un véhicule parmi tant d'autres (10 quartiers sur 22 y ont adhéré jusqu'à maintenant). M. Lavallée souligne par ailleurs que le partenariat proposé aux organismes n'est pas une invitation à abandonner leur «autonomie de pensée».

«La Ville ne veut pas imposer un carcan à qui que ce soit», se défend M. Lavallée qui explique que l'énoncé d'orientation de la Ville est une reconnaissance des organismes et de leur travail dans la communauté. «Pour faire face aux défis qui sont les siens, la Ville doit nécessairement s'allier à ses partenaires. Il est invraisemblable de penser que chaque secteur d'intervention peut régler à lui seul les problèmes urbains qui sont multisectoriels», soutient André Lavallée.

Ce dernier déclare d'ailleurs dans un communiqué de presse «que la qualité du tissu social de notre métropole repose grandement sur la capacité de sa population, avec le soutien de ses services municipaux, de tisser des liens de solidarité et de contribuer à faire de Montréal une ville où il fait bon vivre». Mais alors que M. Lavallée souhaite cette conciliation pragmatique, les autorités municipales éliminent 33 patinoires sur son territoire qui sont autant de lieux où se développe le bon voisinage.

NOUVELLE PARUTION

Histoire de la Côte-du-Sud
sous la direction de
Alain LABERGE



Une région à découvrir...
un pays à aimer!

L'Histoire de la Côte-du-Sud constitue une invitation à découvrir ce coin de pays qui a donné naissance à une riche littérature dont les Anciens canadiens de l'auteur Philippe-Aubert de Gaspé. C'est aussi une invitation à connaître le premier territoire choisi par plusieurs familles souches québécoises.

C'est enfin une occasion de se retremper dans trois cents ans d'histoire et de revivre des événements qui ont marqué la mémoire collective sudcôtaise.

648 pages • 45 \$

INSTITUT QUÉBÉCOIS
DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
14, rue Haldimand, Québec G1R 4N4
Téléphone: (418) 643-4695
Télécopieur: (418) 646-3317

JACQUES PAYETTE

expose ses œuvres récentes
samedi 11 et dimanche 12 décembre 1993
de 13 h à 17 h
à SON ATELIER du 4375 DE BULLION, MONTRÉAL,
et sur rendez-vous: (514) 849-7892

Groupe de travail sur Montréal et sa région

AVIS PUBLIC

Le Groupe de travail sur Montréal et sa région rend public son rapport final.

Date : le vendredi 10 décembre 1993

Heure : 9 h 00

Endroit : Centre Pierre-Péladeau (salle Pierre-Mercure) 300, boul. de Maisonneuve est, Montréal

André Gamache
Secrétaire général

Pour information : (514) 864-9961

VOYAGEZ MIEUX COVOITUREZ!

QUÉBEC 15\$

OTTAWA 10\$

TORONTO 26\$

NEW YORK 50\$

FLORIDE & VANCOUVER

ALLO STOP
4317 ST-DENIS
985-3032

À l'occasion du grand lancement de
L'ENCYCLOPÉDIE DE LA MUSIQUE AU CANADA
trois tomes reliés dans un superbe coffret
publiés aux Éditions Fides

Venez entendre le jeudi 9 décembre à 18 heures
la soprano Lyne Fortin, accompagnée au piano par Janine Lachance,
interpréter l'Alléluia de Mozart et Les mots d'amour de Lionel Daunais.

Au cours de cette soirée, les Éditions Fides en collaboration avec ANALEKTA inc. offriront gratuitement le disque "Noël" de Lyne Fortin aux 75 premiers clients de Renaud-Bray qui achèteront l'Encyclopédie de la musique au Canada.

Le piano pour cet événement, sera offert par la maison YAMAHA.

7 JOURS PAR SEMAINE

RENAUD-BRAY

avenue du Parc

5117, avenue du Parc, coin Laurier
de 8h à minuit
276-7651

LE DEVOIR

POLITIQUE

Zonage agricole: Picotte prêt à retirer son projet de loi

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Québec — M. Yvon Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, refuse de partir en guerre avec les producteurs agricoles sur la question du zonage agricole. Il est même disposé à retirer son projet de loi plutôt que de «remettre la pagaïlle sur le terrain». Au fait, des amendements seront déposés demain et ils devraient, semble-t-il, satisfaire les uns et les autres.

Selon le ministre, c'est l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui aurait changé d'opinion et non pas lui qui aurait trahi le rapport Ouimet; cette interprétation n'a d'ailleurs pas été contestée par le président de l'UPA, M. Jacques Proulx. Celui-ci explique le changement d'attitude par le fait que les délégués dans les différentes instances de l'UPA n'ont pas reconnu dans le projet de loi 123 certains principes qui se retrouvaient dans le rapport Ouimet.

Pour écarter toute ambiguïté, les délégués au congrès général de l'UPA voteront aujourd'hui une résolution qui expose très clairement les deux principes qui devraient être mentionnés plus explicitement dans la loi, à savoir «la reconnaissance, sans ambiguïté, du caractère de permanence de la zone agricole ainsi que l'agriculture comme activité prioritaire en zone agricole».

Deuxièmement, l'UPA insiste sur la conciliation des objectifs de protection du territoire et des activités

agricoles avec ceux de la viabilité des collectivités rurales, tenant compte des objectifs de planification et d'aménagement du territoire».

M. Proulx pense que les amendements, qui ont fait l'objet la semaine dernière de consultations entre tous les partenaires concernés (les mêmes qui ont participé à la commission Ouimet), devraient satisfaire les membres de l'UPA. «Mais je n'ai pas vu les amendements», précise-t-il. Quoi qu'il en soit, le ministre n'a aucunement l'intention d'imposer ce projet de loi, s'il suscite la haine entre les municipalités et les agriculteurs. Au contraire, l'intention est de créer un climat d'harmonie. Si le désaccord persiste, M. Picotte demandera aux partenaires de trouver eux-mêmes une solution. A la limite, le projet de loi serait retiré.

Par ailleurs, l'UPA insiste beaucoup auprès de M. Picotte pour qu'il intervienne auprès de son collègue de l'Environnement, afin de ne pas reconduire pour une quatrième fois un moratoire sur la production porcine dans la région de Lanaudière.

A cet égard, le ministre de l'Agriculture dit avoir déjà fait des interventions auprès de M. Paradis. Il a ensuite suggéré aux représentants de l'UPA de lui demander de les accompagner. «Vous pouvez compter sur moi pour de telles rencontres», a ajouté M. Picotte, sachant qu'il s'agit d'un dossier très chaud au sein de l'UPA. «C'est une situation, celle d'un moratoire, qui pourrait se reproduire dans d'autres régions», a souligné M. Proulx.

L'agriculture et les négociations du GATT

Ottawa a-t-il baissé les bras?

Des députés libéraux affichent leur dissidence face au ministre de l'Agriculture Ralph Goodale

Ottawa (PC) — Des députés libéraux ont décidé d'organiser un mouvement de résistance à ce qu'ils appellent un manque d'appui de leur gouvernement à l'industrie canadienne laitière et aux éleveurs de volaille au moment des négociations du GATT.

Le ministre de l'Agriculture Ralph Goodale a admis mercredi que la bataille pour sauver le système de gestion de l'offre canadien à l'aide des règles commerciales existantes était à toutes fins utiles perdue.

Il a de plus suggéré que le Canada devrait avoir à protéger ses produits laitiers et la volaille de la compétition étrangère en érigeant des barrières tarifaires élevées, une idée que les libéraux ont eux-mêmes fortement combattue pendant la campagne électorale.

Les députés libéraux mécontents, principalement de l'Ontario et des Maritimes, disent qu'ils veulent faire le point sur le problème, puis élaborer une stratégie en vue d'empêcher le gouvernement de revenir sur ses promesses.

D'autre part, le ministre de l'Agriculture a bon espoir de pouvoir protéger les offices de commercialisation agricole même si la production agricole sera inévitablement soumise à une tarification en vertu des accords du GATT.

C'est ce qu'il a fait savoir hier midi dans le cadre d'une allocution devant le Conseil des grains.

Sans fournir de détails, M. Goodale a expliqué qu'il explorerait d'autres mécanismes du GATT qui pourraient assurer la survie des offices de commercialisation.

«Nous sommes en train d'examiner d'autres solutions qui nous permettraient d'atteindre notre but ultime, c'est-à-dire un cadre d'échanges commerciaux pouvant assurer

l'avenir du système de gestion de l'offre, sans être obligé de renforcer l'article XI.»

De retour de Genève où les négociations de dernière heure se poursuivent, M. Goodale a dû se rendre à l'évidence. La position du Canada sur l'article XI ne trouve pas d'écho, a-t-il souligné. Face à ce constat, il a demandé aux négociateurs canadiens d'étudier d'autres solutions.

«Pratiquement aucun pays ne partage notre point de vue quant au renforcement de l'article XI», a-t-il reconnu.

Au Québec, notamment, où les secteurs du lait, de la volaille et des oeufs sont contingents, les agriculteurs veulent protéger leurs offices de commercialisation en renforçant la portée de l'article XI. Cet article permet aux pays membres de protéger leur marché intérieur en adoptant des politiques de gestion de l'offre. Au Canada, des quotas d'importation sont imposés dans ces secteurs pour limiter l'accès au marché canadien.

Aux yeux de la puissante Europe des Douze et des États-Unis, le système de gestion de l'offre canadien constitue une mesure protectionniste qui va à l'encontre des grands principes de libéralisation du commerce international.

M. Goodale a rappelé que les Européens, qui se sont inspirés du système canadien de gestion de l'offre, tiennent mordicus au principe de la tarification mais que tout n'est pas perdu.

«Les Européens penchent en faveur de la tarification globale mais ils pensent pouvoir protéger leur système de gestion de l'offre à l'intérieur de ce cadre. Si les Européens peuvent le faire, je pense que le Canada le peut aussi», a-t-il insisté.



Propos sexistes du juge Crochetière

Inacceptable, dit Gil Rémillard

Québec (PC) — Le ministre de la Justice et procureur général du Québec, Gil Rémillard, a saisi le Conseil de la magistrature des propos tenus le 18 novembre, au palais de justice de Québec, par le juge René Crochetière, de la Cour du Québec, dans le cadre d'une enquête préliminaire concernant une plainte de menaces de mort portée par une femme contre son conjoint.

Le juge a tenu les propos suivants, rapporté hier à l'Assemblée nationale le député péquiste d'Anjou, Pierre Bélanger: «Si jamais monsieur assassine madame, ça ne m'empêchera pas de dormir. Ne vous inquiétez pas, je n'en mourrai pas. Je ne ferai pas de dépression non plus, ce n'est pas ma responsabilité».

Dans cette affaire, le juge a décidé de ne pas citer l'accusé à son procès.

Le député Bélanger, un jeune avocat de 33 ans, a fait part de son indignation pendant la période des questions. Il a demandé au ministre Rémillard «s'il n'est pas grand temps de faire comprendre aux instances concernées qu'on ne doit plus tolérer de tels propos par un juge».

En Chambre, M. Rémillard a admis que de telles paroles, que l'on prête au juge Crochetière, sont inacceptables.

«C'est difficilement imaginable, pensable, que de tels propos puissent être tenus par un juge en exercice. Cependant, je ne peux pas simplement me fier à ce qui a été rapporté dans les médias et j'ai demandé au Conseil de la magistrature de pouvoir faire enquête dans ce cas».

Plus tard devant des journalistes, le député Bélanger a vivement déploré la conduite attribuée au magistrat en soulignant que ce n'est pas de cette façon que l'on incitera les femmes à porter plainte dans des cas de violence conjugale ou de menaces.

Entre-temps, la directrice de Viol Secours, Mme Elisabeth Laliberté, qui a alerté l'opinion publique, mardi, a indiqué que son organisme recueillait déjà des témoignages d'appui en provenance de partout au Québec. Elle entend aussi porter plainte au Conseil de la magistrature d'ici quelques jours.

Au palais de justice de Québec, hier, personne n'était vraiment surpris par les propos du juge Crochetière. Il est reconnu pour passer de nombreux commentaires colorés sur tout et sur rien, interrompant fréquemment avocats et témoins.

C'est connu, les avocats détestent plaider devant lui à cause de cette attitude. Par contre, tant chez les avocats de défense que chez les procureurs de la Couronne, personne, même sous le couvert de l'anonymat, ne semble avoir de reproche à lui faire quant aux jugements qu'il rend. Habituellement délicat envers les victimes de violence conjugale, on ne lui accole aucunement le qualificatif de misogynie.

Pour le moment, a pour sa part déclaré le secrétaire du Conseil de la magistrature, le juge Bernard Tellier, son collègue Crochetière ne fait l'objet d'aucune mesure particulière. C'est le 15 décembre, date à laquelle le conseil doit tenir sa prochaine réunion, qu'on déterminera la date et l'endroit où se tiendra l'enquête publique. Elle doit avoir lieu dans les 30 jours. Agé de 63 ans et natif de Manseau, le juge Crochetière a étudié à l'université Laval et a accédé à la magistrature en 1972. Auparavant, il agissait comme substitut du Procureur général dans le district judiciaire d'Arthabaska.

Une première au Canada

Bob Rae impose un impôt minimum aux grandes sociétés

Toronto (PC) — Dès 1994, les grandes sociétés ontariennes ayant réalisé des profits devront payer un impôt minimal au gouvernement de l'Ontario.

Cette province devient ainsi le premier gouvernement au Canada à imposer une telle taxe (IMS) qui, lorsqu'elle sera pleinement en vigueur en 1996, représentera des revenus de 100 millions\$ pour l'Etat.

La taxe s'appliquera à toutes les entreprises ayant un revenu brut annuel de 10 millions\$ ou dont l'actif total dépasse cinq millions\$, a annoncé hier le trésorier de la province, M. Floyd Laughren.

Cela représente 10% des entreprises ontariennes. En présentant cette mesure, qui était contenue dans le dernier budget de l'Ontario, M. Laughren a dû répondre aux critiques venant de deux côtés de l'échiquier politique.

Au milieu des affaires, il a fait valoir que cet impôt n'était pas aussi élevé que celui que le gouvernement néo-conservateur de Ronald Reagan a imposé aux sociétés américaines — qui est de 20%.

Il a expliqué que l'impôt minimal aux sociétés sera appliqué progressivement: en 1994, il sera de 2%; en 1995, il passera à 3%, puis en 1996, il plafonnera à 4%.

De plus, afin d'amortir l'impact de cet impôt sur les entreprises qui redeviennent rentables après la récession, il a été décidé que celles qui ont accusé des pertes de 1991 à 1993 pourront bénéficier d'un allègement provisoire.

En outre, les sociétés pourront reporter prospectivement leurs pertes au chapitre de l'IMS pendant une période allant jusqu'à 10 ans.

Le gouvernement ontarien a donné un autre adoucissement aux entreprises: on a décidé de ne pas obliger les sociétés à déposer des états financiers vérifiés. Cette décision a été prise pour qu'il soit plus facile et moins coûteux pour les sociétés d'acquiescer cet impôt, a expliqué M. Laughren.

«Compte tenu de son aspect progressif et équilibré, compte tenu de la formule, nous ne croyons pas que cet impôt va causer une tempête dans le monde des affaires», a-t-il déclaré.

Déficit: Johnson le révisé à la hausse

Québec (PC) — Une semaine après avoir évalué à 4,5 milliards\$ le déficit pour le présent exercice budgétaire, le prochain premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, ne prend plus les précautions habituelles et admet indirectement que les prévisions gouvernementales devront sans doute être majorées d'un demi-milliard\$.

En commission parlementaire hier, le président du Conseil du trésor a répondu à son adversaire Jacques Léonard, du Parti québécois, que le déficit «sera d'environ cinq milliards\$ — encore une fois ce

ne sont pas des annonces, on prend des chiffres pour fin d'illustration».

Pendant plus d'une heure, les deux spécialistes des finances publiques s'en sont donné à cœur joie dans cette surenchère d'accusations qui prenait, dans la conjoncture actuelle, une allure nettement électoraliste. Le débat a par la suite piqué du nez quand la députée de Maison-neuve, Mme Louise Harel, a pris la relève de son collègue de Labelle.

Visiblement vexé, le ministre Johnson s'est permis de durs commentaires à l'adresse de Mme Harel, qu'il a accusée plus d'une fois de

ressortir «de vieilles rengaines», de faire «de la fausse représentation» mais surtout «d'être de mauvais foi».

Pour le député Léonard, après n'avoir rien fait pendant quatre ans pour aider le Québec à sortir de la crise économique, le gouvernement Bourassa a «improvisé» un plan de relance à quelques mois d'un appel au peuple. «Un plan de relance — les élections s'en viennent — ça fait bien», a-t-il accusé au cours d'un échange retransmis sur la télévision par le truchement du Service télévisuel de l'Assemblée nationale.

Bourbeau favorable à la perception automatique des pensions alimentaires

Québec (PC) — Un ministre du gouvernement Bourassa s'est prononcé pour la première fois, hier, en faveur du principe de la perception à la source des pensions alimentaires. «Je suis d'accord avec un système de perception automatique des pensions», a déclaré le ministre de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, qui était pressé de questions par le député péquiste de Laprairie, Denis Lazure, lors d'un dé-

bat sur le régime de l'aide sociale à l'Assemblée nationale. Un tel système de perception existe déjà en Ontario mais «je n'irai pas jusqu'à dire que je serais d'accord pour copier mot à mot le modèle ontarien», a dit M. Bourbeau.

Le ministre Bourbeau a souligné que les pourparlers sur ce sujet avec son collègue de la Justice sont «avancés».

LES DÉBATS DU DEVOIR

Le Devoir vous offre une place publique.

L'ÉDUCATION À CHANCE ÉGALE

Faut-il augmenter à nouveau les droits de scolarité à l'université ?

Participants:

Clément Lemelin,

Professeur, sciences économiques Université du Québec à Montréal

Jacques Garon,

Directeur, recherche socio-économique Conseil du Patronat du Québec

Patrick Kenniff,

Recteur Université Concordia

Serge Charlebois,

Porte-parole Organisation nationale universitaire

Roch Denis,

Président Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université

Présidente:

Lise Bissonnette, Directrice, Le Devoir

Jeudi le 9 décembre 1993, 19 h 30

Amphithéâtre Jean-Lesage (B-2285)

Pavillon Jean-Brillant, Université de Montréal

3200 Jean-Brillant

VENEZ VOUS AUSSI DÉBATTRE LA QUESTION !

Entrée libre

LE DEVOIR

avec la collaboration de la Fédération étudiante universitaire du Québec



ROBIC

DEPUIS 1982

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3Y 3K2

Tél. (514) 945-7274, Tél. (514) 949-0900

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Deux heures pour enterrer l'apartheid

Au lendemain de la première réunion entre Noirs et Blancs au siège du parlement au Cap, Frederik de Klerk s'est engagé hier à prendre des mesures énergiques contre les extrémistes de droite qui tentent de faire obstacle au processus de démocratisation dans son pays. «Il nous faudra traiter le problème. À ceux qui enfreignent la loi, il sera répondu selon la loi», a dit le président sud-africain à son arrivée à Londres, où il a eu des entretiens avec le premier ministre John Major.

LE MONDE

Il n'a pas fallu plus de deux heures pour que se mette en place, mardi, au Cap, le Conseil exécutif de transition (TEC) qui est chargé d'assister et de contrôler l'action gouvernementale, ainsi que de veiller à l'honnêteté des élections multiraciales prévues pour le 27 avril prochain. Cette banale cérémonie a fait passer l'Afrique du Sud d'un régime d'apartheid agonisant à un système où les représentants de la majorité noire, pour la première fois depuis plus de trois siècles, sont en position de dire leur mot sur la gestion du pays.

Métamorphose presque furtive, sans pompe, marquée seulement par l'occupation, à l'aube, d'un musée militaire des environs de Pretoria, par un commando d'extrême-droite qui entendait protester contre la livraison du pays aux «communistes et à leurs alliés». Le principe d'un Conseil exécutif de transition avait fait l'objet de longues discussions entre les négociateurs du processus de réforme constitutionnelle, retardant ainsi sa mise en place. Le nouvel organisme n'aura donc que cinq mois d'existence, mais cela n'enlève rien à la force symbolique de l'événement. Le TEC a pris ses fonctions dans les luxueux locaux du défunt Conseil présidentiel, une pièce importante de l'arsenal constitutionnel de l'ancien régime. Là siégeaient les gardiens vigilants de l'apartheid. L'un d'eux, Clive Derby-Lewis, est aujourd'hui détenu, condamné à mort pour son rôle dans l'assassinat de Chris Hani, haut dirigeant du Parti communiste et du Congrès national africain (ANC).

Sur le papier, les responsabilités des sept comités qui, sous l'autorité du TEC, et en collaboration avec le gouvernement, doivent gérer les affaires de l'Etat, paraissent clairement définies. Mais, dans la pratique, l'affaire pourrait se présenter moins simplement, comme l'a laissé entrevoir Cyril Ramaphoss en affirmant, au nom de l'ANC, que le gouvernement ne devait pas prendre le TEC pour un conseil sans pouvoirs, pour un «simple téléphonique en plastique».

Le président de Klerk, qui s'appropriait à gagner Oslo pour y recevoir — avec Nelson Mandela — le prix Nobel de la paix, a immédiatement réagi en réaffirmant ses prérogatives. De la part d'un chef de gouvernement, c'était sans doute la moindre des choses. Mais, au-delà de la polémique, il y a déjà une réalité: le TEC, à la fin de sa première réunion, a cosigné avec le ministre des Finances la demande d'un prêt de 850 millions \$ auprès du Fonds monétaire international. Sans cette cosignature, les fonds n'auraient pas été débloqués. L'Afrique du Sud a besoin de tels signes de changement.

EN BREF

KARADZIC FAIT SES PRÉDICTIONS

Belgrade (AFP) — Le chef des Serbes bosniaques Radovan Karadzic, cité par l'agence yougoslave Tanjug, a estimé hier que la guerre en Bosnie-Herzégovine prendrait fin «en janvier ou, au plus tard, en février» prochain. M. Karadzic a expliqué ces assertions optimistes par le «fait» que la division de la Bosnie-Herzégovine en trois Etats ethniques (serbe, musulman et croate) était devenue une «réalité acceptée même par les facteurs internationaux les plus puissants». En conséquence, «il faut s'attendre», selon lui, à ce que la guerre dans «l'ancienne Bosnie-Herzégovine» cesse dès le début de l'année prochaine.

COMMISSION SUR LES ESCADRONS

New York (AFP) — L'ONU et le gouvernement salvadorien sont parvenus à un accord pour la création d'une commission chargée d'enquêter sur les «escadrons de la mort» au Salvador depuis la fin de la guerre civile, le 16 janvier 1992. La commission, qui a prêté serment hier, est composée de deux représentants du gouvernement, les avocats José Leandro Echeverría et Juan Jeronimo Castillo, du procureur pour la défense des droits de l'homme, Carlos Molina Fonseca, et du directeur de la division des droits de l'homme de la Mission des observateurs de l'ONU au Salvador (ONUSAL), Diego Garcia Sayan.

INCENDIE MEURTRIER À PARIS

Paris (d'après Reuter) — Un incendie de grande ampleur a ravagé hier une tour de 12 étages à Créteil, dans la banlieue sud de Paris, faisant six morts et au moins 28 blessés, ont rapporté les pompiers. Les victimes ont été retrouvées mortes dans des appartements calcinés de la cité des Bleuets, où s'est déclenché le sinistre en milieu d'après-midi.

CHARLES VEUT SON TRÔNE

Londres (Reuter) — Le prince Charles a fait savoir hier qu'il entendait bien monter sur le trône d'Angleterre et qu'il ne laisserait pas sa vie privée le détourner de son devoir dynastique. Le prince de Galles, 45 ans, vivement critiqué pour l'échec de son mariage avec Lady Diana et sa relation avec Camilla Parker Bowles, a autorisé ses conseillers à s'adresser à la presse pour confirmer sa ferme intention de ceindre un jour la couronne. «La couronne, pas Camilla-Charles a fait son choix», écrit le Daily Mirror. Selon un sondage publié hier par le Sun, seulement un Britannique sur deux pense que la monarchie anglaise survivra encore 50 ans et 64% pensent que Charles, s'il divorce et veut devenir roi, devra renoncer à sa liaison avec Camilla.

ONZIÈME ÉTRANGER TUÉ EN ALGÉRIE

Alger (d'après Reuter) — Deux inconnus ont assassiné mardi soir un ressortissant britannique, Malcolm David Vincent, dans une station d'essence près d'Arzew, à 300 km à l'ouest d'Alger, ont annoncé hier les services de sécurité. C'est le onzième étranger à trouver la mort en Algérie depuis le 21 septembre. Les islamistes ont invité les étrangers de quitter l'Algérie ou de risquer une «mort soudaine».

À trois jours du référendum sur la nouvelle Constitution

Moscou menace les indépendantistes

Une campagne électorale peu animée s'acheminait vers son terme hier en Russie. Le Kremlin s'inquiète d'un éventuel rejet du projet de constitution qui, pour être adopté, doit recueillir 50% des voix sur la base d'une participation de 50%. La nouvelle constitution est notamment menacée par les 21 républiques ethniques de la Fédération qui lui reprochent de ne pas prendre en compte leur «souveraineté» et, d'après la presse russe, beaucoup devraient voter contre.

Moscou (AFP) — Moscou a haussé le ton contre les tentatives séparatistes des provinces russes, en multipliant hier les avertissements aux plus rebelles à trois jours du référendum crucial sur la nouvelle Constitution.

«Il nous faut réagir contre les sujets (de la Fédération de Russie) qui ont déclaré la guerre à la Constitution», a déclaré hier Sergueï Filatov, le chef de l'administration présidentielle au cours d'une conférence de presse.

Signe de cette reprise en main, le Kremlin a ordonné le «blocus total» de la Tchétchénie pour faire plier les dirigeants de cette petite république musulmane du Caucase russe en révolte ouverte contre Moscou depuis deux ans, a déclaré hier à l'AFP un conseiller présidentiel qui a requis l'anonymat.

«Toute opération militaire est exclue» mais les forces armées ont reçu l'ordre d'établir des «frontières hermétiques terrestres et même aériennes» autour de la Tchétchénie, qui a décidé de boycotter le scrutin du 12 décembre, selon la même source.

Cette décision a été prise mardi lors de la brève visite du président Boris Eltsine dans le Caucase russe, notamment destinée à obtenir le soutien des dirigeants locaux à la nouvelle Constitution.

Le bouillant président tchétchène, le général Djokhar Douaïev, a immédiatement dénoncé cette décision comme une «déclaration camouflée

de guerre» et convoqué une réunion des forces armées nationales, selon l'agence Interfax.

«Le nouveau régime dictatorial veut résoudre tous les problèmes par la force», dénonce un communiqué officiel de la direction tchétchène publié par Interfax.

«Il n'y aura pas d'invasion de l'armée russe en Tchétchénie: le feu caucasien peut embraser la Russie», poursuit le texte.

«La Russie ne tolérera aucune scission», a répondu M. Sergueï Samoilov, un responsable de l'administration présidentielle chargé des relations avec les territoires, cité par ITAR-TASS.

Hier matin, le chef de l'administration présidentielle, qui avait convoqué une conférence de presse au Kremlin pour affirmer la détermination du pouvoir central à contrecarrer les discours indépendantistes, a lancé un avertissement aux «responsables politiques qui veulent une souveraineté pour eux-mêmes et provoquent une scission dans la société».

Il a cité en exemple les républiques de Touva (Sibérie), du Bachkortostan et du Tatarstan (centre).

Les républiques du Tatarstan (voir encadré ci-contre) et du Bachkortostan ont appelé à voter contre la Constitution, qui supprime toute référence à leur «souveraineté» et les prive du droit de scission théorique que leur reconnaissait la constitution brejnevienne.

Le Tatarstan «souverain» boude Eltsine

SOPHIE SHIHAB
LE MONDE

À priori, rien ne distingue la capitale du Tatarstan «souverain», sur les bords glacés de la Volga, des autres villes russes. Ni son Kremlin, image de celui de Moscou, avec murailles, palais et cathédrale, ni ses passants, la tête enfouie dans leur chapka. «Ici, il ne peut pas y avoir de programmes entre Russes et Tatars, parce que, regardez, on ne peut pas nous distinguer physiquement», affirme Vitali, en pointant le doigt vers son ami Anvar, un Tatar qui se trouve être, fort opportunément, plus blond que lui. Mais cette déclaration spontanée signifie qu'au minimum, la question inquiète.

Descendants de tribus finno-ougriennes et turques, les Tatars de la Volga ont un lourd contentieux historique avec les Russes — qui étaient leurs vassaux jusqu'à la prise de Kazan par Ivan le Terrible en 1552. Première «minorité nationale» en Russie, ils sont quelque 7 millions et n'ont jamais perçu leur cohésion et leur conscience nationale malgré une intégration poussée dans la société russe. Pour parer à tout danger séparatiste, Staline leur avait dessiné une mini-République, qui n'englobe aujourd'hui qu'un million et demi de Tatars, au milieu de presque autant de Russes.

Et pourtant le «danger» serait à nouveau là. Moscou avait prédit des «flots de sang» si les autorités du Tatarstan, d'ex-communistes devenus des nationalistes modérés, ne renonçaient pas, en mars 1992, à leur référendum sur la création d'un Etat «souverain, sujet du droit international, associé à la Russie». Le vote a eu lieu, a donné 61,4% de voix favorables, mais, loin d'attiser les passions, il a été suivi par une période beaucoup plus calme. Et si aujourd'hui les groupes nationalistes radicaux font campagne contre la Constitution de Boris Eltsine, qui supprime leur «souveraineté», et appellent au boycott des élections lé-

gislatives, les Russes, majoritaires à Kazan, iront aux urnes sans problèmes. Même si les autorités se sont arrangées pour qu'il n'y ait pas de candidats du Tatarstan pour siéger au Conseil de la Fédération.

Le chef du bloc parlementaire des partis «fédéralistes» (composés majoritairement de Russes), Ivan Gratchev, affirme que «la vague séparatiste s'est achevée il y a plus d'un an, quand il fut clair que, pour des raisons économiques, tous cherchent à renouer avec la Russie». Mais il s'inquiète de la «propagande anti-russe publiée tous les jours dans la presse en langue tatars» et craint qu'à terme, le président élu du Tatarstan, l'ex-premier secrétaire du parti, Mintimer Chaïmiev, ne développe un régime vraiment autoritaire.

Les intellectuels tatars ont, pour leur part, d'autres craintes: «Moscou a désormais une méthode pour s'imposer dans les anciennes colonies: le chantage économique, appuyé s'il le faut par une intervention militaire déguisée en opération de paix, expliqua l'un d'eux, Damir Iskhakov.

Ils pourront faire pareil chez nous: comme ils doivent couper les crédits à certaines usines militaires, pourquoi ne commenceraient-ils pas par celles du Tatarstan? Je sais que des ouvriers se préparent à descendre dans la rue si ça devait se produire».

Comme ces ouvriers du secteur militaro-industriel sont surtout russes et le pouvoir principalement tatar, les prétextes à heurts et à interventions ne manqueraient pas. Cependant, un conseiller du président est sceptique sur les capacités actuelles des forces russes: «Trouver des unités qui tirent sur un bâtiment est une chose — et même, on a vu que ça ne s'est pas fait tout seul. Instaurer l'état d'urgence dans une ville ou une région entière en est une autre». Un temps de silence et il ajoute: «Surtout si ces unités devaient être accueillies par deux ou trois grenades...»

Succession de Félix Houphouët-Boigny

Ouattara contre Bédié

Le premier ministre ne reconnaît pas l'autorité du nouveau chef de l'Etat

Abidjan (Reuter) — Le premier ministre ivoirien Alassane Ouattara a fait savoir hier qu'il ne reconnaissait pas l'autorité d'Henri Konan Bédié, qui s'est proclamé chef de l'Etat mardi soir après la mort de Félix Houphouët-Boigny, et il a reproché à la France de lui avoir exprimé son appui.

Dans l'entourage du premier ministre, on rapporte que celui-ci est soutenu par l'armée, dont «les responsables (...)» sont venus confirmer leur loyauté au gouvernement.

Le président François Mitterrand et le gouvernement français ont adressé dès mardi des messages de condoléances à Henri Konan Bédié en tant que nouveau chef de l'Etat, avant même qu'il intervienne à la télévision et que la presse officielle ivoirienne le désigne comme président.

Alassane Ouattara s'est dit «surpris par la rapidité avec laquelle ces messages sont venus», confie-t-on dans son entourage. «Le premier ministre s'attendait à plus de subtilité de la part de la France, pays qui nous a beaucoup appris.»

Il considère qu'une vacance du pouvoir persiste après la disparition de Félix Houphouët-Boigny, survenu mardi, précise-t-on de même source.

On ajoute que les chefs des forces armées, de la gendarmerie et de l'aviation, ainsi que le ministre de la Défense Léon Konan Koffi, ont rencontré le premier ministre. Les intéressés n'ont pas confirmé l'information. Henri Konan Bédié, 59 ans, a annoncé mardi soir qu'il assumait les fonctions de chef de l'Etat en vertu de l'article 11 de la Constitution, qui stipule que le président de l'Assemblée nationale succède au président décédé jusqu'à la fin du mandat en cours. Le prochain scrutin est prévu en 1995. Mais les partisans d'Alassane Ouattara dénoncent cette lecture de la loi fondamentale et font valoir que Henri Konan Bédié ne peut accéder au pouvoir, la Cour suprême n'étant pas en mesure d'appliquer la Constitution.

Celle-ci dispose en effet que c'est le président de la Cour suprême qui constate la vacance de pouvoir. Or, la Cour n'avait plus de président



bien avant le décès de Félix Houphouët-Boigny.

Henri Konan Bédié recevait hier une cohorte de visiteurs à sa résidence abidjanaise. Il a annulé une conférence de presse au dernier moment. De source politique, on rapporte qu'Alassane Ouattara et lui n'ont pas eu d'entretiens depuis plus d'une semaine.

Le calme prévalait hier en Côte d'Ivoire, au premier jour d'un mois de deuil national à la mémoire d'Houphouët-Boigny. On ignore encore la date de ses obsèques. La bataille pour la succession du «Vieux», marquée par des considérations ethniques, a fait rage ces dernières semaines, ce qui a fait craindre une intervention de l'armée.

Boutros-Ghali en Corée du Nord à Noël

New York (AFP) — L'ONU a confirmé hier que le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali se rendrait ce mois-ci en Corée du Nord après des visites à Tokyo et à Séoul.

M. Boutros-Ghali séjournera au Japon du 18 au 22 décembre avant de se rendre en Corée du Sud puis à Pyongyang, a déclaré son porte-parole à New York, M. Ahmad Fawzi.

Lundi, un quotidien japonais, le Mainichi, avait évoqué la possibilité d'un voyage de M. Boutros-Ghali en Corée du Nord. «C'est confirmé, il y sera vers le 24-25 décembre», a dit M. Fawzi.

Depuis plusieurs mois, la Corée du Nord défie la communauté internationale en refusant de laisser l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) inspecter certaines de ses installations nucléaires. Un dialogue se poursuit parallèlement entre Pyongyang et Washington. La question nucléaire sera à l'ordre du jour de la visite du secrétaire général de l'ONU, mais il n'a pas l'intention de jouer lui-même un rôle de médiateur alors qu'un processus est en cours, a affirmé M. Alvaro de Soto, conseiller politique de M. Boutros-Ghali, lors d'un point de presse.

Tsahal est omniprésent dans les territoires

D'APRÈS REUTERS

Yitzhak Rabin a révélé hier qu'Israël, qui vient de dépêcher des renforts à Gaza et en Cisjordanie, y disposait désormais de plus de 14 000 soldats.

Le premier ministre a dévoilé ce «secret militaire» lors d'un discours de politique intérieure devant les responsables des journaux israéliens.

Il a réaffirmé à cette occasion que la flambée de violence actuelle dans les territoires occupés ne le dissuaderait pas de poursuivre la mise en oeuvre de l'accord d'autonomie conclu avec l'OLP.

Le dernier incident grave est l'agression, revendiquée par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), d'un colon juif grièvement blessé par balles hier à Bethléem.

«Nous disons à Rabin et à son entourage de colons: nos balles vous chasseront où que vous soyez et tous vos lâches déploiements militaires ne vous serviront à rien», affirme le FPLP dans son tract de revendication.

Les colons accusent Rabin de les protéger insuffisamment contre ce type d'agressions qui se multiplient depuis la signature de l'accord Israël-OLP, en septembre.

De source militaire, on déclare que plusieurs milliers de soldats ont été déployés récemment en Cisjordanie pour y faire cesser l'escalade de la violence entre Palestiniens et colons juifs hostiles à l'accord.

Selon la radio de l'armée, il s'agit du plus important déploiement de force dans les territoires occupés depuis plusieurs années.

Rabin a précisé qu'il y a 120 compagnies, et parfois plus, servant dans les territoires, protégeant les colons israéliens et leurs colonies.

Une compagnie compte environ 120 hommes.

«Aujourd'hui il y a presque quatre fois plus de forces israéliennes en Cisjordanie et à Gaza qu'à la frontière libanaise et dans la zone de sécurité».

at-il fait valoir.

Rabin a présenté le déploiement actuel, qui intervient à la veille du 6^e anniversaire du déclenchement de l'intifada et à cinq jours du début du retrait théorique d'Israël de Jéricho et Gaza, comme «énorme».

Depuis la signature de l'accord Israël-OLP, 18 Israéliens et 34 Palestiniens ont été tués dans les territoires occupés.

Rabin a estimé que les groupes extrémistes palestiniens hostiles à l'accord avaient changé de tactique en s'attaquant aux civils plutôt qu'aux militaires israéliens afin de tenter de braquer l'opinion publique d'Israël contre l'accord.

Mais, a-t-il ajouté, «rien ne dissuadera ce gouvernement et moi-même de poursuivre sur le chemin que nous avons emprunté».

Par ailleurs sur le plan diplomatique, les Etats-Unis ne feraient pas objection à ce qu'Israël diffère son retrait militaire de la bande de Gaza et de Jéricho sous réserve que l'OLP y donne son accord, a déclaré Warren Christopher hier.

«Si les deux parties conviennent qu'il leur faut quelques jours de plus ou tout autre délai supplémentaire pour régler des problèmes existants (...) les Etats-Unis ne formuleraient pas d'avis contraire», a dit le secrétaire d'Etat américain lors d'une conférence de presse au Caire.

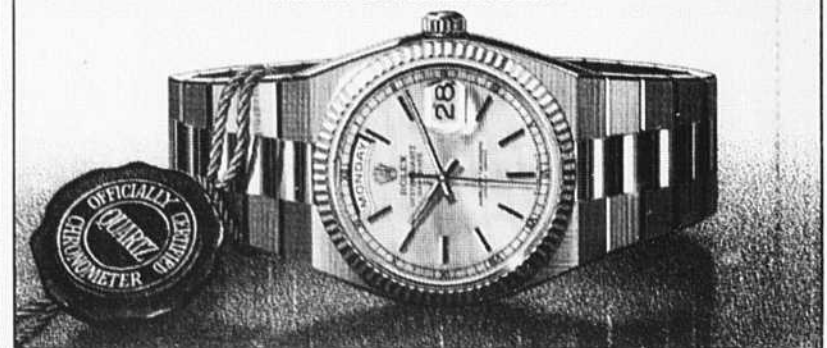
Il n'en a pas moins engagé Israël et l'OLP, qui tiennent des pourparlers en un lieu secret de la capitale égyptienne, à appliquer aussi rapidement que possible leur accord de paix. L'armée israélienne doit commencer à évacuer la bande de Gaza et Jéricho le 13 décembre aux termes de l'accord d'autonomie palestinienne limitée que les deux parties ont signé en septembre à Washington. Le président de l'OLP, Yasser Arafat, a déclaré mardi en Allemagne que le 13 décembre était pour lui «une date sacrée» et qu'il n'imaginait pas de voir repousser l'échéance.

Bijouterie

GAMBARD

Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876

AGENT OFFICIEL ROLEX



É D I T O R I A L

Quand souplesse devient rigidité

Jean-Robert Sansfaçon

En début de semaine, les présidents de la CSN et de la FTQ, MM. Larose et Daoust, se sont crêpés le chignon sur la place publique au sujet du projet de loi 116 qui propose des amendements au Code du travail. Passons sur cet incident malheureux, et arrêtons-nous plutôt aux enjeux du projet de loi.

Pour faciliter la signature de conventions collectives de longue durée, aussi nommées «contrats sociaux», entre des entreprises et leurs salariés, Québec se propose de faire sauter les clauses du Code du travail qui limitent à trois années la durée maximale des conventions collectives.

On comprend l'argumentation des opposants au projet de loi, notamment la CSN, selon qui certains patrons pourraient profiter d'une situation financière difficile pour imposer des contrats de longue durée à rabais. Mais il y a un autre côté à cette médaille, les organisations syndicales étant tout aussi capables d'arracher des concessions permanentes difficiles à respecter l'heure de la récession venue.

En matière de relations de travail entre des entreprises et des salariés organisés, la libre négociation et l'exercice d'un rapport de force normal devrait prévaloir sans que l'Etat n'ait à intervenir. Si la relance d'une entreprise exige la négociation de conventions de longue durée, libre aux syndicats d'accepter ou de refuser de se prêter au jeu.

On a aussi dit que Québec voulait modifier la loi dans l'espoir d'attirer des investisseurs étrangers. Et alors, où est le mal? A ce qu'on sache, Québec n'a tout de même pas le pouvoir d'offrir un syndicat de boutique en prime aux éventuels investisseurs! Pas plus qu'il n'est en mesure de promettre des conventions de travail pré-négociées, en fait...

Cela dit, le projet gouvernemental n'a pas que du bon. En interdisant tout changement d'allégeance syndicale pendant la durée d'application de la convention, il introduit une entorse inacceptable au droit fondamental d'association.

Jusqu'à ce jour, tout groupe de salariés pouvait changer

d'allégeance syndicale trois mois avant la fin du contrat de travail. Comme la convention collective ne durait pas plus de trois ans, l'occasion de changer d'allégeance se répétait avec une régularité acceptable, même si les conventions internationales stipulent que ce droit devrait être permanent.

Avec l'adoption de la loi 116, les salariés ne seront en mesure de choisir la centrale qui répond le mieux à leurs aspirations que pendant une période de 30 jours, le sixième mois précédant l'échéance de leur convention. Dans le cas des fameux «contrats sociaux», ce droit ne pourrait donc être exercé que tous les cinq, sept et même dix ans. C'est tout à fait déraisonnable.

Soit dit en passant, si Québec entend par là limiter les risques de guerres intersyndicales en cours d'application des conventions de travail, rappelons-lui que très peu de salariés changent leur allégeance syndicale, que la vaste majorité utilise ce droit d'une façon responsable, la plupart du temps pour se débarrasser de syndicats crapuleux ou dont l'orientation ne répond pas aux besoins.

En principe, Québec devrait donc laisser les travailleurs libres de changer d'allégeance en tout temps. Si, tel un tuteur contrôlant, le gouvernement tient absolument à encadrer la pratique de ce droit, il devrait à tout le moins permettre la tenue d'un vote démocratique à la troisième année d'application d'une convention, et par la suite une fois chaque année jusqu'à la fin du contrat de longue durée, comme le propose le professeur Jacques Desmarais aujourd'hui même dans notre page «Idées».

Cette formule, ou une autre de la même mouture, aurait l'avantage de laisser les parties libres de signer les ententes qui leur conviennent tout en assurant l'exercice démocratique du droit d'association. Pour le moment, loin d'assouplir les règles d'exercice de ce droit, Québec s'apprête à introduire un nouvel élément de rigidité.



Intégrer sans assimiler

VARTY TANELIAN

Directrice
École arménienne du samedi
Sourp Hagop

Au tournant du XXI^e siècle, l'art de vivre en société sera celui de gérer la multiethnicité. D'autre part, dans ces sociétés fluides et mouvantes qui sont désormais un microcosme de l'humanité entière, si l'on ne veut pas assister à l'atomisation du corps social et des éléments qui le composent, si l'on veut formuler les valeurs, transmettre les connaissances et coordonner le travail, si l'on désire favoriser les croisements inédits entre esprits venus des antipodes et stimuler la réflexion par la juxtaposition de contrastes inattendus générateurs de nouveauté, il faut amener ces concitoyens de toutes provenances à communiquer, à entrer en concurrence pour renouveler la combinatoire qui préside à la définition des enjeux constituant la culture, dans le cas qui nous occupe, la culture québécoise conçue non plus comme une essence stable dans le temps et l'espace mais comme le lieu mental où évolue une dynamique.

Nous voici bien loin de la cohabitation simplement tolérante et des vertus toutes négatives du «chacun chez soi». Au sein des communautés immigrantes, à l'ère de l'information, la préservation des langues d'origine permet de faire fructifier le capital culturel reçu en héritage et d'en livrer le fruit à la société d'adoption, plutôt que de condamner les familles à l'éclatement et d'abandonner les générations montantes à la dérive identitaire au nom d'un assimilationnisme sommaire et expéditif.

Dans le cadre plus large de la société québécoise, cette dynamique de la communication exige le recours à une *lingua franca* qui sert de matrice explicative commune et assure la liaison entre les divers éléments de la mosaïque socio-culturelle et au Québec, la langue formant le creuset de ces alliages nouveaux doit être, né-

cessairement, naturellement, le français. Tout comme elle sera l'anglais quand viendra le moment de communiquer avec les quelque 300 millions d'hommes et de femmes qui sont et resteront quoi qu'il advienne nos voisins, par le fait de la géographie et de l'histoire.

Dans la société de demain, que nous venons de décrire et qui est déjà celle d'aujourd'hui, quiconque possède de l'outil intellectuel requis pour créer de la valeur — toutes origines, pigmentations, croyances et provenances confondues — pourra assurer sa mobilité socio-professionnelle, oeuvrer utilement au bien commun en faisant fructifier ses talents, parvenir aux leviers de commande et assumer pleinement ses responsabilités de citoyen. Car les multinationales recrutent à l'échelle planétaire et nous vivons en méritocratie.

Cette personne sera fonctionnelle, elle exercera ses activités dans le cadre de la loi, sera créatrice donc intégrée... mais non assimilée.

Et de quel droit pourrait-on exiger son «assimilation», sa dissolution dans le système gastro-intestinal de l'ogre social, sa réduction au statut de mauvaise copie, dans un paysage culturel bien français, mais qui se présente désormais sous toutes les couleurs de l'arc-en-ciel?

Comment se redéfinit l'éducation dans cette optique où la culture majoritaire ne peut être seule considérée dépositaire exclusive d'universalité, et où les cultures minoritaires ne sont plus destinées à la marginalisation comme l'imaginait Weber dans sa théorie de la transmission de l'héritage culturel?

Ayant pour objet non pas l'assimilation mais l'intégration, l'éducation videra avant tout à favoriser chez l'enfant l'acquisition d'une méthodologie du travail intellectuel, la maîtrise des langages — langues naturelles et artificielles, mathématiques.

Elle aura pour objet de découpler sa capacité de traiter et de gérer une

consistant à reproduire comportements et valeurs à l'identique en feuilletant studieusement les *rosa, rosae, rosae, rosam, rosa*.

Et si l'on passe en revue les résultats désolants des tests d'admission en français de nos universités, parions qu'il y aura loin de la coupe aux lèvres.

Elle sera conçue pour seconder l'enfant placé devant une gamme de choix infiniment plus étendue que ceux proposés aux générations précédentes et se proposera de lui apprendre à gérer ses prises de décision par le recours à l'analyse et à la synthèse.

Cet appui, il en a besoin, car si sa liberté effective est d'autant plus grande qu'il ne vit plus dans une culture unidimensionnelle, la complexité des options s'offrant à lui est à l'avenant et sa faculté d'adaptation est sollicitée à l'infini par ces multiples règles du jeu. Il ne faut pas sous-évaluer le coût psychologique que doit assumer une jeunesse située au point de contact, donc au point de tension et de friction, sinon de rupture, de multiples univers mentaux, à l'âge où elle est appelée à s'expliquer le monde et y poser sa marque.

Enfin, une pédagogie de l'an 2000 ne devrait-elle pas inviter la génération montante — majoritaire ou minoritaire — à transcender les contradictions qui forment la trame de son quotidien tandis qu'elle parcourt le paysage intellectuel si bigarré des sociétés modernes? Ne devrait-elle pas l'amener à en faire muter les éléments, et à déployer devant nous la fresque d'horizons aussi nouveaux que possible?

Les sociétés qui formeront l'aile marchante de l'époque, demain et après-demain, sont celles qui auront appris non pas à cloner leur jeunesse comme des caniches ou des chevaux de foire, mais à favoriser l'écllosion de l'inédit.

Ce sont de pareils sauts qualitatifs qui ont fait l'originalité, l'exceptionnelle créativité industrielle, la grandeur de l'Amérique, première société volontairement multiethnique de l'histoire.

Long Island et le contrôle des armes

François Brousseau

Morne fin d'après-midi, mardi dans un train quittant New York direction Est. Un homme sort soudain son revolver et se met à tirer, tirer, tirer. Bilan: quatre morts et une vingtaine de blessés. Il s'agit d'un Noir qui exprime ainsi sa haine «des Blancs, des Jaunes et des Noirs conservateurs». Triste histoire américaine, comme l'actualité en fournit à intervalles réguliers.

Le drame du train de Long Island survient tout juste au lendemain de l'adoption d'une législation sans précédent — la loi Brady sur les «cinq jours d'attente» — esquissant le début d'un encadrement du commerce des armes à feu, dans un pays où le port d'arme comme symbole de liberté fait partie des grands mythes fondateurs. Et à la veille d'autres ressassements législatifs, comme l'interdiction des armes de poing ou de la vente aux mineurs.

L'un des arguments-massue des partisans du laissez-faire total que sont les 3,3 millions de membres de la (jadis) toute-puissante National Rifle Association, c'est que «les vrais bandits, eux, se procureront toujours des armes». Mais justement, il n'y a pas que les bandits professionnels qui tirent. Il y a aussi, par exemple, les fous

dans les trains.

Il y a certes du simplisme dans le point de vue des prohibitionnistes stricts, comme si une telle approche était à même de faire disparaître comme par magie les effets de la délinquance, de la folie ou encore du crime organisé.

Mais les lois de gros bon sens comme celles que veut promouvoir Bill Clinton ne s'attaquent pas d'abord au banditisme professionnel: elles cherchent plutôt à rendre moins probables les explosions de folie ou «l'occasion fait le larron», et à contenir l'actuelle vague de violence mettant en scène des mineurs qui se tirent allégrement les uns sur les autres.

Les restrictions comme celles que préconise Bill Clinton — visant à rapprocher la loi américaine d'autres législations en vigueur dans le monde — n'empêcheront jamais les fous de délirer, ou les bandits de s'approvisionner aux circuits illégaux.

Mais il est raisonnable de penser que ces restrictions légales pourraient, en imposant certains délais, certains contrôles, certains obstacles à l'achat trop facile de ces joujoux, diminuer la fréquence des explosions sanglantes, inopinées et absurdes comme celle de Long Island.

L E T T R E S

Une deuxième voie

Monsieur Lesage, vous dites que le mouvement Action-Québec est illégitime, prématuré et qu'il renforce le statu quo. Je ne partage pas du tout votre avis.

Mais, n'auriez-vous pas dit cela du Bloc québécois comme troisième voie? Pourtant, tout le monde l'a prise. C'est juste que ça dérange, n'est-ce pas? Tant mieux! Vous verrez bien que le peuple québécois, les «nationalistes» n'ont pas besoin de M. Parizeau et de son triomphalisme facile et malvenu.

Enfin, on aura une «deuxième» voie!

Jacques Laurendeau
Saint-Laurent, 23 novembre 1993

Le contact avec Shakespeare

S'agissant des structures grammaticales et des mots dont l'usage ne suscite pas l'unanimité, je suis surpris que la plupart des gens les considèrent comme des anglicismes alors qu'ils ne le sont pas. Selon l'exemple de Mme Dallaire (LE DEVOIR, 24 novembre 1993), «se pratiquer» n'existe pas en anglais dans le sens qu'elle propose.

De même, la forme où l'adjectif précède le nom est issue le plus souvent du vieux français.

Force est de constater que les problèmes de la langue française en Amérique ne proviennent pas principalement du contact avec la langue de Shakespeare. Les personnes unilingues éprouvent souvent les mêmes difficultés que celles qui sont bilingues. Les problèmes locaux de la langue française existent aussi en France.

L'anglais aux États-Unis a aussi ses problèmes de syntaxe, comme tous les pays où la langue est figée de longue date par l'écriture. Je pense qu'une partie du problème découle

d'un mauvais apprentissage de la langue maternelle.

L'utilisation de l'anglais comme bouc émissaire situe le débat hors de son contexte.

Michel Platt
Étudiant à la maîtrise en linguistique,
UQAM

Montréal, le 30 novembre 1993

Pas de leçon aux Québécois

La véhémence avec laquelle Mme Nivolon défend ces bons Québécois que Rousseau sans doute n'aurait pas désavoués me paraît tout à fait ridicule (LE DEVOIR, 25 novembre 1993). Si LE DEVOIR avait de la pudeur, il aurait certes «édité» cette lettre.

Nous savons tous, n'est-ce pas, que la Caisse de dépôt et placement, par exemple, favorise à outrance l'entrepreneuriat québécois. Nous savons tous, ou nous devrions savoir, que certains jubilent lorsque les *businessmen* anglais fichent le camp au Canada: nous les remplacerons par des gens d'affaires québécois.

Que diable! Et qu'importe si la belle métropole périclit; lorsque l'on est planqué à Outremont et assuré d'un confortable revenu, quoi qu'il advienne, on s'en tamponne!

Mme Nivolon se déclare ex-Française: c'est son droit. Et moi qui ai passé le plus clair de ma vie au Québec — j'y habite depuis 1965 —, je peux fort bien me déclarer Néo-Québécois ou même Québécois: nous vivons en démocratie. Sauf que l'apposition d'adjectifs, c'est la prérogative de la majorité.

Et quoi que je fasse, je serai toujours estampillé *Made in Haiti*. L'un de ces quatre, si j'en ai l'occasion, je vous entretiendrai de micro-intégration, cet os qu'on jette aux chiens.

Mais, vous avez raison, madame. Vous avez fichtrement raison: les Français, colonialistes non repentis et

se consacrant désormais à l'érection de murs anti-météques, bouffeurs d'arbis et autres bougnoules, n'ont pas de leçon à donner aux Québécois.

Henri Noël
Boucherville, 26 novembre 1993

Coupables à 10 ans?

J'ai été bouleversée en lisant, dans LE DEVOIR du 25 novembre dernier, en gros caractères: «Coupables à 10 ans». Je reconnais que Robert et Jon, deux enfants de Liverpool, ont battu à mort un bambin de 2 ans, mais je m'interroge sur la gravité du jugement rendu contre des jeunes de cet âge.

Il me semble que ce verdict de culpabilité repose aussi, et lourdement, sur les épaules de bien d'autres personnes qui, par la voie de la télévision, du cinéma, de l'exemple familial, de l'indifférence et de l'inconscience politiques et sociales des gouvernements, ont font bien peu pour contrer la violence ou, pire encore, en font la promotion sous les yeux des enfants. L'appât du gain, l'égoïsme et la haine semblent donner tous les droits.

Se peut-il que des enfants, même normaux, en viennent à tuer à l'âge de 10 ans et de façon «pleinement responsables»? Ayant été dans l'éducation des jeunes pendant 35 ans, je ne peux le croire. L'âge «officiel» de la majorité, c'est 18 ans, mais combien de jeunes d'aujourd'hui, pour des raisons que nous connaissons bien, n'atteignent la maturité qu'après 20 ans... Robert et Jon et tous les enfants de 10 ans doivent être aidés, éduqués, surtout aimés et non emprisonnés. Et si c'était nous et notre société, les coupables?

Le texte du DEVOIR ne dit-il pas: «Si le drame était survenu six mois plus tôt, ils auraient été considérés comme juridiquement irresponsables de leur geste?»

Yolande Laberge
Beloeil, le 30 novembre 1993

À P R O P O S

... d'abandon scolaire (2)

Les différences selon le sexe dans les taux d'abandon scolaire décroissent d'Est en Ouest. Les garçons de 20 ans (22%) étaient relativement plus nombreux que les filles du même âge (14%) à avoir quitté l'école sans diplôme ni certificat.

Bien que les taux d'abandon scolaire aient été plus élevés chez les garçons que chez les filles dans la plupart des provinces, l'écart entre les proportions était moindre dans la plupart des provinces de l'Ouest que dans le reste du Canada.

En Saskatchewan, par exemple, la proportion de sor-

tants était la même chez les garçons et les filles de 20 ans, c'est-à-dire 16%. L'écart le plus important enregistré dans l'Ouest (4 points de pourcentage) a été observé en Alberta, où la proportion de sortants était de 16% chez les garçons et de 12% chez les filles. Ailleurs, l'écart pouvait atteindre jusqu'à 16 points de pourcentage: à l'Île-du-Prince-Édouard, 33% des garçons de 20 ans, comparativement à 17% des filles du même âge, n'avaient pas terminé leurs études secondaires.

Statistique Canada, *Tendances sociales canadiennes*, Automne 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

2050, rue De Beury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985 3333

F A I S C E Q U E R D O I S

IDÉES

Le syndrome de la peau de chagrin

En affaiblissant la Loi sur la protection du territoire agricole, on favorise la conversion de terres fertiles pour répondre aux appétits d'élus municipaux et de spéculateurs

DENIS-PAUL BOUFFARD

L'auteur est consultant en management, spécialisé en aménagement du territoire. Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise à l'Université de Montréal, il a effectué des recherches sur l'agriculture en milieu péri-urbain. Il livre certaines de ses conclusions qui militent en faveur du maintien de ce type d'agriculture.

avec le dépôt du projet de loi 123 visant à modifier la Loi sur la protection du territoire agricole, on s'apprête à réduire de façon significative la protection des terres agricoles les plus fertiles du Québec, facilitant ainsi les projets d'étalement urbain les plus farfelus.

Les intentions cachées d'un tel projet de loi semblent procéder d'un paradigme voulant qu'à notre époque, l'agriculture n'ait guère de place parmi les usages urbains du sol. Aux États-Unis comme au Canada, les banlieues ont connu au cours des 30 dernières années un développement sans précédent, ce au détriment des terres agricoles situées autour des grandes villes. Au Québec, l'un des espaces qui se sont le plus urbanisés lors de cette période, soit l'île de Montréal et l'île Jésus (Laval), a enregistré entre 1971 et 1991, une réduction de 42% de sa superficie de terres agricoles alors que cette diminution était de 21% pour l'ensemble du Québec.

Il est invraisemblable qu'à une époque où le développement viable résonne dans la bouche d'à peu près tous les politiciens, on s'apprête à implanter des mesures susceptibles de conduire à la perte irremédiable des meilleures terres agricoles, à l'extinction de nos fermes les plus productives et enfin à la disparition d'un nouveau type d'agriculture adapté au milieu urbain.

Jusqu'au début du XXe siècle, la localisation des villes majeures découlait en bonne partie de considérations agricoles, à cause d'une économie basée avant tout sur ce secteur. Il ne faut donc pas se surprendre qu'aujourd'hui, plusieurs des villes canadiennes les plus importantes soient situées au beau milieu des terres les plus fertiles du pays. Au Québec, une bonne partie des terres agricoles de catégorie supérieure se trouvent dans la grande région de Montréal, justement là où se manifeste l'empiétement

des villes sur la campagne.

Ce sont justement ces bonnes terres qui sont convoitées pour le développement, parce qu'elles sont déboisées, relativement plates, et elles ont des sols bien drainés. Il s'ensuit que l'étalement urbain consomme une part disproportionnée d'une ressource non renouvelable alors que la plupart de ces précieuses terres, sinon toutes, seront probablement nécessaires au début du troisième millénaire en vue de répondre à la demande de produits agricoles de la part des citadins.

L'un des effets pervers de l'étalement des citadins sur le territoire, c'est la disparition de nombreuses exploitations agricoles diversifiées et fort productives.

Par exemple, les fermes situées dans les franges urbaines américaines produisent environ 30% de toute la valeur agricole de ce pays, même si les zones métropolitaines des États-Unis ne comptent que pour 16% de l'ensemble du territoire. Leur revenu à l'hectare est trois fois plus élevé que la moyenne des fermes américaines.

Des consommateurs à proximité

Bien que la région métropolitaine de Montréal abrite 50% de la population du Québec, elle n'en recèle que 10% de toutes les fermes actives. Par contre, leur rendement serait beaucoup plus élevé que la moyenne des exploitations québécoises. Enfin, plusieurs études démontrent que la plupart des exploitations agricoles situées dans les aires métropolitaines sont rentables, ne dépendent à peu près d'aucun programme de subventions et s'adaptent mieux à la clientèle locale.

L'agriculture pratiquée dans les franges urbaines diffère passablement de l'agriculture conventionnelle. Cela s'explique par le fait que les exploitations agricoles localisées en milieu urbain et péri-urbain, bénéficient de débouchés directs auprès des consommateurs ou de certaines entreprises de fabrication d'aliments.

Pour mieux dégager les caractéristiques distinctives d'une agriculture urbaine ou péri-urbaine, par rapport à l'agriculture traditionnelle qu'on retrouve généralement en milieu rural, nous avons fait appel à certaines données de Statistique Canada pour l'île Jésus. Il s'agit d'un territoire très urbanisé (Laval: 300 000 habitants) mais dont près de 30% de la superficie est occupée par des exploitants agricoles.

Les conclusions démontrent que l'agriculture lavalloise a subi de profondes mutations au cours des 40 dernières années.

Ainsi, compte tenu du fait qu'il y a de moins en moins de terres agricoles à exploiter, les fermes lavalloises com-

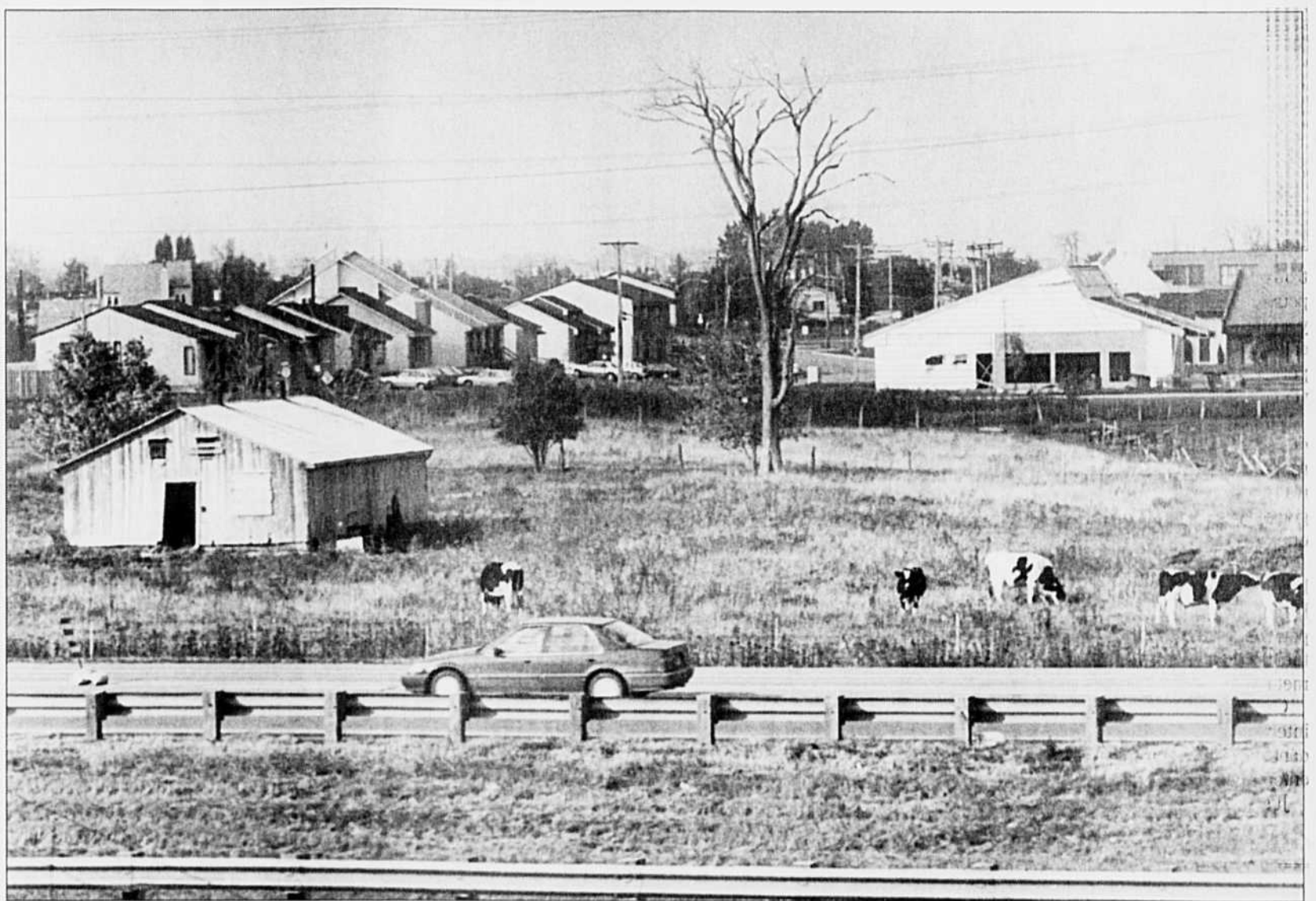


PHOTO JACQUES GRENIER

Les fermes des franges urbaines américaines produisent 30% de la valeur agricole du pays, même si les zones métropolitaines ne comptent que pour 16% du territoire. La région métropolitaine de Montréal abrite 50% de la population du Québec, mais ne recèle que 10% de toutes les fermes actives.

portent généralement de plus petites superficies que celles des milieux ruraux mais détiennent proportionnellement plus de terres en culture par rapport à la surface agricole disponible. En outre, ces agriculteurs louent beaucoup plus de terres.

Par ailleurs, ces exploitants ont une grande prédilection pour la culture maraîchère; le profil de cette dernière est différent et plus varié à cet endroit que dans le reste du Québec. Il s'agit en général de produits frais destinés à la consommation immédiate sur le marché urbain. Les cultures en serre sont prédominantes et ce sont les fleurs qu'on y cultive avant tout. Enfin, comme un grand nombre de fermes d'élevage ont disparu et que la produc-

tion laitière a fortement diminué, on s'est tourné vers l'élevage et la garde de chevaux et poneys pour mieux répondre aux besoins des citadins.

Bref, une partie importante des agriculteurs qui oeuvrent encore dans cette grande municipalité, ont démontré un niveau d'entrepreneuriat notable pour s'adapter avec succès au nouveau voisinage.

Le rétrécissement de la zone agricole

Le dynamisme des agriculteurs dans les pourtours urbains est l'un des facteurs qui contribuent le plus à y maintenir l'agriculture. L'entrepreneuriat qui caractérise bon nombre de ces exploitants est cependant me-

nacé par l'incertitude constante qui pèse sur la durée de leur accès à long terme à des terres agricoles.

L'agriculture est une activité fragile qui nécessite une superficie globale minimale ainsi qu'une masse critique d'agriculteurs dynamiques pour être viable. Ce syndrome de la peau de chagrin — qui rétrécit sans cesse — finit par avoir des conséquences dommageables.

Il sème le doute quant à la viabilité de l'agriculture dans le secteur, tue graduellement l'entrepreneuriat et pousse les exploitants à envisager des stratégies de spéculation et de liquidation, plutôt que de développement et d'innovation. En affaiblissant la Loi sur la protection du territoire agricole, on

met en péril l'agriculture régionale en facilitant la conversion de terres agricoles pour répondre aux appétits de spéculateurs et d'élus municipaux qui n'ont guère d'autre ambition que celle de concurrencer les municipalités voisines afin d'attirer de nouveaux résidents.

Ce n'est pas en diluant cette loi qu'on améliorera la planification du territoire à l'échelle régionale. Si on veut vraiment maintenir une agriculture péri-urbaine viable au sein de la grande région métropolitaine, et du même coup préserver nos meilleures terres agricoles, on devrait plutôt envisager des actions concertées à un niveau supra-municipal, au-delà des Municipalités régionales de comté.

Projet de loi 116

L'art d'avaler des couleuvres

Des amendements au Code du travail incompatibles avec une convention internationale

JACQUES DESMARAIS
Professeur
Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal

Le ministre du Travail a déposé récemment le projet de loi 116 amendement du Code du travail. La principale modification vise à permettre à l'employeur et au syndicat de signer une convention collective de cinq, sept, neuf ans... Au nom de la flexibilité, on supprimerait la limite actuelle de trois ans. Cela donnerait l'occasion par exemple d'avaliser les expériences récentes d'un «pacte social» nouveau genre (la renonciation à la grève durant six ans contre le maintien d'emplois).

On peut penser qu'en période de récession et de chômage, une telle liberté sourira à des employeurs qui, en raison d'un rapport de forces favorable, réussiront à imposer des conventions collectives de cinq, sept ou neuf ans. On peut penser à des syndicats attirés par la sécurité, même relative, de tels arrangements.

La liberté d'association

En cas de retournement des conditions économiques défavorables, il est aussi probable qu'avant la fin d'une convention de cinq, sept ou neuf ans, des salariés impatientés par ce carcan voudront prendre les moyens concrets (ralentissement ou débrayage... officiellement illégal) pour obtenir une révision de leurs conditions de travail. Si ces scénarios font l'affaire de tout le monde, soit. On reviendra peut-être alors à une période plus mouvementée ou les enjeux du monde du travail s'exprimeraient avec plus de pugnacité. Ce qui n'était pas si terrible, dans le fond.

Un obstacle surgit cependant dans la foulée de cette «flexibilité». Un obstacle qui se nomme la liberté d'association énoncée dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la Charte canadienne des droits et libertés et la Convention internationale sur la liberté syndicale (no 87), une convention ratifiée en 1972 par le Canada avec l'accord du Québec. La liberté d'association, c'est la liberté

pour les salariés d'appartenir au syndicat de leur choix. Cela signifie aussi la liberté d'adhérer à un autre syndicat quand on juge ce dernier plus apte à représenter ses intérêts. Le régime nord-américain des rapports collectifs de travail a été aménagé à sa façon l'exercice de cette liberté d'association.

Afin d'assurer la stabilité des relations de travail dans l'entreprise, on a convenu au Québec et ailleurs au Canada, depuis bientôt 50 ans, que la liberté de changer d'allégeance syndicale serait suspendue pendant la durée d'une convention collective. Il faut attendre la fin de la convention collective pour exprimer sa volonté de changement. Attendre au plus trois ans semblait une restriction tolérable. En permettant dorénavant des conventions collectives de cinq, sept ou neuf ans, comment aménager cette liberté de choix restreinte pendant toutes ces années?

La solution proposée par le projet de loi 116 est lamentable et surtout contraire à la Convention internationale sur la liberté syndicale. Jugeons-en d'abord par le texte même du projet de loi...

Lorsque la convention collective est de trois ans ou moins, rien ne change; les salariés peuvent manifester leur désir de changer de syndicat au cours du troisième mois précédant son expiration. L'affaire se complique lorsque la convention a une durée de plus de trois ans. Une association de salariés pourra alors le faire, dit le projet de loi, «du 180e au 150e jour précédant la date d'expiration ou de renouvellement d'une convention collective dont la durée est de plus de trois ans ainsi que, lorsque la durée le permet, pendant la période s'étendant du 180e au 150e jour précédant le sixième anniversaire de la signature ou du renouvellement de la convention et chaque deuxième anniversaire subséquent, sauf lorsqu'une telle période prendrait fin à 12 mois ou moins du 180e jour précédant la date d'expiration ou de renouvellement de la convention collective».

Ouf! Un texte ainsi rédigé cherche habituellement à cacher quelque chose. Quoi au juste?

Après plusieurs lectures, on arrive à comprendre que l'attente durera quatre ans et demi, cinq ans et demi, six ans ou six ans et demi selon que la convention dure cinq ans, six ans, six ans et demi ou sept ans.

Si la convention dure dix ans, la fenêtre s'ouvrira trois fois: après cinq ans et demi, sept ans et demi et neuf ans et demi. Pourquoi une telle asymétrie, pourquoi compliquer les choses? Il aurait été facile de faire comme le Code canadien du travail et l'ensemble des lois du travail ailleurs au Canada, et de prévoir que cette possibilité s'ouvre au cours du troisième mois précédant chacune des années d'anniversaire des conventions de plus de trois ans; les salariés auraient l'occasion d'exercer leur liberté d'association chaque année après cette première période de trois ans.

Cette solution est d'ailleurs la seule compatible avec la Convention no 87. Le Comité de la liberté syndicale, l'Instance de surveillance de l'Organisation internationale du travail, a été appelé à examiner des plaintes à l'endroit de lois nationales qui allaient dans le sens de l'amendement au Code du travail.

Dans tous les cas, le Comité a conclu que la législation nationale reconnaissant l'exclusivité de la représentation au bénéfice d'un seul syndicat est incompatible avec l'article 3 de la Convention si on n'y trouve pas «certaines garanties».

Parmi ces garanties, le Comité a toujours estimé que la période d'attente pour permettre de vérifier la représentativité du syndicat ne devrait pas dépasser 12 mois. Une attente de cinq, six ou sept ans n'offre pas cette garantie. Le choix est simple; respecter ou non ses engagements internationaux. Sera-t-on aussi sérieux en cette matière qu'on l'a été dans le passé au sujet des conventions internationales protégeant la liberté d'expression, par exemple en matière de langue d'affichage commercial?

On devrait avouer que le motif principal des conventions de longue durée n'est pas la flexibilité, mais la sécurité des investisseurs intéressés par la stabilité de production de l'entreprise.

Voyons si notre inquiétude est seulement théorique. Dans quelle mesure les salariés manifestent-ils leur intention de changer de syndicat à l'expiration de la convention collective?

Au cours des années 1990, 1991 et 1992, en comparant le nombre de telles requêtes traitées par le Bureau du commissaire général du travail à celui des conventions collectives échues durant la période, l'intention de changer d'allégeance s'est exprimée dans 15% des cas.

La volonté d'exercice de la liberté syndicale est donc bien vivante. Nous ne connaissons pas cependant les résultats de ces intentions de changement.

L'instauration de la rigidité

À ceux qui craindraient que la solution que nous proposons ouvre la porte à une multiplication de litiges qui paralyseraient les relations de travail, il faut savoir que 64% de ces dossiers traités durant la période 1990-1992 ont été réglés suite à l'intervention de l'agent d'accréditation et sans audition devant le commissaire du travail, donc avec un minimum de formalisme juridique.

Bref, un droit vraiment exercé et soumis à un traitement administratif souvent informel.

Le motif de flexibilité pour justifier ces amendements est donc peu crédible. C'est une forme de rigidité qui est instaurée.

La véritable flexibilité commanderait que les conventions collectives puissent être signées pour une durée indéterminée et qu'un seul avis de négociation sur l'une ou l'autre des conditions de travail puisse amorcer le processus en vue d'amender la convention collective.

Or, les esprits ne sont pas encore prêts à cela. Il serait en fait préférable de nous dire que le motif principal des conventions de longue durée consiste en la sécurité des investisseurs intéressés par la stabilité de la production de l'entreprise.

Ce serait plus cohérent. En même temps, il serait opportun pour les défenseurs des libertés fondamentales de montrer que la liberté d'association mérite considération et en conséquence, de corriger la copie du projet de loi pour, entre autres, respecter nos engagements internationaux.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Jean-Pierre Legault, Caroline Montpéit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (L'Éves), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chappelleau (cartooniste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Ducloux (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), La Documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava, LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gougeon, Johanne Guibéau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (commissaire), Michèle Bouchard (secrétaire), Ghislaine Lafleur (réceptionniste), L'ADMINISTRATION Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furay, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjoins à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard Desormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michel Schneider, Marie-France Turgeon (coordonnatrice), Christiane Vallant, Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Michelle Rueland, LE CONSEIL DU DEVOIR INC., Pierre Bourgie (président), LA FONDACTION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LOI La déréglementation est une bombe

SUITE DE LA PAGE 1

voir là-dedans et ne paieront rien. Quant aux amendes que pourraient écoper les travailleurs, sachez que la moitié des manifestants sont des chômeurs ou des assistés sociaux. Québec attendra longtemps avant d'être payé.

Larose est d'accord: «L'opposition au projet de loi 142 est entre les mains des travailleurs et personne n'a le pouvoir de contrôler cette révolte. Parce qu'il s'agit bien de cela, d'une révolte.

«Depuis que je suis président de la CSN, c'est la première fois que je suis confronté à pareil vent de fureur. Nous avons perdu le contrôle depuis une semaine. La bataille se fait aux quatre coins de la province, par les travailleurs eux-mêmes.

«Si M. Cherry a la maladresse de déposer une loi spéciale, comme il l'a laissé entendre plus tôt cette semaine, et comme le réclame l'Association des entrepreneurs en construction, les travailleurs la déferont. Les signaux que je reçois vont tous dans ce sens-là.»

«Mais là je veux être très clair, ajoute Larose. Je n'essaie pas de faire peur au gouvernement ou de faire du chantage. Je vous dis ce que je pense, moi, advenant le dépôt d'une loi spéciale. Compte tenu de l'humeur des travailleurs, du climat actuel, une loi spéciale sera interprétée comme un geste de provocation. Les travailleurs sont révoltés, je ne le répéterai jamais assez. C'est ça qu'il faut comprendre.»

Une opinion que partage Clément Godbout. «Ceux qui pensent que les syndicats, ou les centrales, contrôlent ces milliers d'individus, n'ont aucune idée de ce qui se passe. Lors de la manifestation de lundi, n'eût été des mesures de sécurité prises par les centrales, l'émeute aurait éclaté. A certains moments, j'ai eu peur pour ma sécurité. Et je pense que les autres chefs syndicaux ont eu la même réaction. Les gars nous poussent dans le dos. Ils considèrent que nous n'allons pas assez vite, pas assez loin, et nous disent: taisez-vous, on

va la mener cette bataille-là.»

«Lundi, lorsque nous avons demandé aux travailleurs de garder leur calme, et Dieu sait si ça brassait par moments, plusieurs nous ont crié qu'il était facile de parler de la sorte parce que ce n'était pas nos jobs qui étaient en jeu, mais les leurs.»

C'est ce climat de rage qui fait croire à Godbout que les travailleurs déferont toute loi spéciale les forçant à retourner au travail.

Et comme Larose, il précise qu'il ne s'agit pas d'un mot d'ordre — «c'est tout le contraire» — mais de son analyse de la situation.

«La dernière chose que je souhaite, la dernière, c'est de jeter de l'huile sur le feu. Par contre, il y a la réalité. Et la réalité, c'est que les travailleurs sont survoltés, que tout peut arriver.»

Quant à lui, le président de la FTQ, Fernand Daoust, prie le ciel pour que le gouvernement n'ait pas «l'inconscience de déposer une loi spéciale».

Pendant que les travailleurs de la construction continuent hier de défier l'injonction leur interdisant de paralyser les chantiers de Québec, le ministre du Travail, Normand Cherry, réitérait son intention de procéder à l'adoption du projet de loi 142, sans modification substantielle.

M. Cherry poursuivait à l'Assemblée nationale l'étude de l'article par article du projet de loi. Mais à pas de tortue, dans l'espoir de gagner du temps ou de refroidir les esprits.

«Il ne comprend rien, dit un permanent syndical. La déréglementation du secteur résidentiel est une bombe. Peu importe le moment où le projet de loi sera adopté, les travailleurs vont se battre avec acharnement. Cherry ne doit pas penser en termes de stratégie, mais de compromis. Ce qu'il fait est très dangereux.»

Bien qu'il soit disposé à apporter des amendements à son projet de loi — pour permettre aux ouvriers du secteur résidentiel de bénéficier de certains avantages sociaux — tous les leaders syndi-

caux ont admis que le geste ne pourrait calmer la tempête.

«Le gouvernement déchire leur convention, explique Yves Paré, de la FTQ Construction. Québec leur dit qu'à compter de janvier ils n'auront plus de syndicat, plus de régime de pension, plus de convention collective, plus de salaire horaire fixe, plus de régime d'assurances, plus de vacances payées, bref plus rien. C'est gars-là se battent pour sauver leurs jobs et c'est avec la rage au cœur qu'ils le font. Pour régler le litige, le ministre doit absolument comprendre la portée de son geste et l'état d'esprit des travailleurs actuellement.»

«Les gens ont été choqués de voir à la télévision quelques scènes de violence, ajoute-t-il. Mais personne ne peut imaginer ce que cela aurait été si les leaders syndicaux n'étaient pas intervenus en force pour calmer tout le monde. Le problème actuellement, c'est que leurs représentants se font engueuler lorsqu'ils lancent des appels au calme.»

Après avoir rencontré mardi les chefs syndicaux venus lui soumettre une contre-proposition — négociation dans quatre secteurs, incluant le résidentiel, mais signature d'une seule convention comprenant un tronc commun de droits et bénéfices — Normand Cherry est toujours à étudier le document. Sa réponse viendra ce matin.

Mais personne ne se fait trop d'illusions. «Cherry gagne du temps, reste poli, mais le cœur de son projet de loi demeurera», soutiennent plusieurs permanents sous le couvert de l'anonymat.

«C'est ce qu'il y a de plus dramatique. Il croit que les travailleurs sont en désaccord avec son projet de loi. C'est faux. Ils sont révoltés.»

Révoltés parce que ce projet de loi déchire leur convention collective, mais aussi parce qu'il est présenté à la sauvette, deux semaines avant Noël, sans consultation véritable, et en faisant fi des recommandations du dernier sommet de la construction.

BARREAU Des conflits et... beaucoup d'argent

SUITE DE LA PAGE 1

tés à notre attention par des plaintes du public. Il y a aura d'autres plaintes si on ne fait rien», ajoute ce dernier.

Le Barreau affirme vouloir faire respecter la loi qui réserve aux avocats le droit exclusif d'exercer ces actes. La corporation dit aussi agir dans l'intérêt du public qui pourrait être floué, exploité ou mal représenté par ces pseudo-avocats.

«Nous sommes à une époque où être avocat devient de plus en plus compliqué à cause du casier judiciaire que représente l'application des lois. Ce n'est pas vrai que n'importe qui peut faire n'importe quoi, particulièrement dans le domaine du droit de la famille», a fait valoir M. Jean-Jacques Gagnon, du Barreau du Québec.

Les causes de droit matrimonial sont d'autant plus délicates que les personnes y jouent leur avenir, leurs enfants, leurs biens et même leur retraite, renchérit M. Sénécal.

Par ailleurs, la loi n'empêche personne de se représenter seul devant le tribunal. Mais personne ne peut aider quelqu'un à préparer un divorce, même gratuitement, sans s'exposer à des poursuites.

Selon M. Sénécal, la prolifération des «auto-divorces» et des conseillers non marchés en matière

matrimoniale ne peut s'expliquer par le coût des tarifs exigés par les avocats spécialisés en droit matrimonial.

«C'est un mythe que les causes de divorce coûtent cher. Il y a beaucoup de fausses idées qui circulent. Les cas d'exercice illégal peuvent coûter beaucoup plus cher», a-t-il rétorqué, ajoutant que 90% des causes de divorce se règlent par consentement.

Si des avocats abusent de procédures coûteuses, ce n'est le cas que d'une minorité qui causent du tort à toute la profession, estiment les représentants du Barreau.

Mais tout le monde n'est pas du même avis. À commencer par la Chambre des notaires qui a dénoncé hier «l'attitude corporatiste» du Barreau et son intention de poursuivre les notaires. Un geste qui risque de créer chez les couples en instance de divorce «un sentiment d'insécurité», estime Me Louise Bélanger, présidente de la Chambre des notaires.

Cette dernière croit que le Barreau ne cherche ainsi qu'à préserver un marché, celui du divorce à l'amiable, «qui semble vouloir échapper à la seule compétence des avocats».

Hier, les porte-parole de la firme Auto-divorce n'ont voulu faire aucun commentaire compte tenu

des plaintes portées contre eux.

Mais M. Michel Thivierge, un des rares citoyens qui a défendu seul sa cause de divorce en cour, comprend très bien que de plus en plus de gens tentent de contourner les bureaux d'avocats.

«En cour, on nous impose toutes sortes de procédures, des remises de date qui coûtent une fortune. Les coûts exorbitants exaspèrent les gens qui ont l'impression que les avocats ne font que protéger leur business», opine-t-il.

Malheureusement, dit-il, sa propre expérience en cour lui a donné l'impression que les règles du jeu en matière matrimoniale génèrent des conflits et... beaucoup d'argent.

Après avoir passé 13 jours en cour et des heures et des heures à préparer lui-même ses documents, M. Thivierge trouve inacceptable que des avocats exigent plus de 100\$ de l'heure alors que certains des services qu'ils offrent sont dispensés gratuitement par le service de médiation familiale du gouvernement. Plutôt que d'amorcer une chasse gardée pour récupérer leurs clients, pense-t-il, les avocats devraient plutôt revoir leur façon de pratiquer.

Le Barreau, de son côté, dit n'avoir aucun chiffre sur le nombre des personnes qui décident de se défendre seules devant les tribunaux.

BLACK Deux fois moins cher que les concurrents

SUITE DE LA PAGE 1

plémentaires qui permettront au journal d'atteindre dans une deuxième étape son objectif de 150 000 lecteurs par jour. Parmi les associés de Hollinger, on cite Macif-Participation, filiale d'une mutuelle d'assurances, et Le Monde-Imprimerie qui consentirait un escompte sur l'impression du journal en échange d'une participation au capital.

Il peut sembler étonnant que Conrad Black envisage de risquer plusieurs millions de dollars dans le marché en crise de la presse parisienne. La plupart des grands titres nationaux perdent de l'argent et le marché publicitaire a fondu avec la récession.

«Pas du tout, explique Alain Schott, la presse nationale française est une presse de qualité et qui coûte cher. Elle n'offre que des BMW et des Mercedes. Nous voulons fabriquer un Twingo (une sous-compacte).»

Les quotidiens dits nationaux (lire: parisiens) ne dépassent guère les limites de l'Île de France et ont un tirage beaucoup plus faible que ceux de la plupart des capitales européennes (ils totalisent à peine 1,5 million d'exemplaires dans un pays de 55 millions d'habitants). De plus, les lecteurs hésitent à payer entre 1,30\$ et 1,50\$ pour un journal dont ils ne lisent que 10% du contenu. A trois francs le numéro (0,65\$), le nouveau venu sera deux fois moins cher que ses concurrents et risque ainsi de provoquer une véritable guerre des prix comme celle qui a secoué la presse londonienne l'été dernier.

Alain Schott dit que le nouveau venu ne veut s'attaquer à personne, bien qu'il pourrait «égratigner» quelques titres au passage. *Info-Matin* serait imprimé sur les rotatives du quotidien du soir *Le Monde* qui demeurent sous-utilisées pendant la nuit. La mise en page sera entièrement réalisée par ordinateur, ce qui fera du benjamin de la presse française le plus informatisé des quotidiens français. Son rédacteur en chef, Marc Jézégabel, ancien rédacteur en chef du quotidien économique *Les Échos* et de feu l'hebdomadaire *Sciences et Vie*, dirigera une salle de rédaction de 50 journalistes, rédacteurs, photographes, etc. dont le recrutement est déjà commencé.

Ce n'est pas la première fois qu'un groupe de presse canadien s'intéresse à la presse parisienne. Il y a à peine quelques mois, Pierre Peladeau, président de Québecor, avait sérieusement étudié la possibilité de relancer le quotidien *France Soir*.

Une campagne feutrée pour la présidence des Communes

JEAN DION DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Qui sera le prochain président de la Chambre des communes?

De prime abord, la question n'est pas de nature à soulever l'enthousiasme des masses, plus préoccupées par le déficit et le taux de chômage que par la nomination de cet arbitre dont la tâche la plus visible consistera à jouer les préfets de discipline avec la bande d'insoumis tapageurs que sont les députés.

Mais dans un Parlement dont les acteurs ont promis d'être moins chicaniers et plus prompts à servir les véritables intérêts des Canadiens, la course à la présidence du forum des élus du peuple n'est pas sans intérêt. Surtout que la lutte pour le titre d'opposition officielle planera constamment au-dessus des débats et que plus de 200 nouveaux députés ne seront pas nécessairement faciles à diriger.

Jusqu'à maintenant, une poignée de députés, provenant tous des banquettes libérales, ont fait part de leur intérêt possible pour le poste. On y retrouve le Québécois Warren Allmand, les Ontariens Jean-Robert Gauthier, Don Boudria (déjà nommé whip adjoint du gouvernement), Gilbert Parent et Ralph Milliken, de même que le Colombien Ted McWhinney. MM. Boudria et McWhinney ne feront toutefois connaître leurs intentions définitives qu'après les Fêtes.

Les styles de «campagne», nouveaux parce que la pratique est nouvelle, varient d'un individu à l'autre. Mais tout reste feutré, à l'image de la réserve qu'impose la fonction. Ainsi, pendant que M. Gauthier faisait parvenir une lettre visant à faire mousser sa candidature aux 294 autres députés et que M. Allmand émettait un communiqué, M. Parent a clairement indiqué qu'il resterait discret. La position de ce dernier: on ne sollicite pas activement la présidence, c'est elle qui vient à vous.

Auparavant, le président de la Chambre était dans les faits nommé par le premier ministre. Mais depuis 1986, on procède par mises en candidature «inversées»: tous les députés, à l'exception des membres du cabinet et des leaders de parti,

sont considérés comme candidats à moins de demander explicitement que leur nom soit rayé de la liste. Dès l'ouverture de la session, on procède à l'élection (à majorité simple) par suffrage universel secret.

Si l'est démocratique, ce procédé a ses inconvénients: en 1986, il avait fallu 11 heures et 11 tours de scrutin pour élire John Fraser.

Pour éviter que cela se reproduise, des partis ont lancé l'invitation aux intéressés de les rencontrer. En caucus, le Reform Party l'a fait hier et aujourd'hui en accueillant MM. Milliken et Gauthier, et le Bloc québécois se propose d'agir de même les 11 et 12 janvier.

Officiellement, le Reform se défend de vouloir faire ainsi la promotion de sa revendication de droits égaux — budgets, questions orales — à ceux du Bloc. Cela même si la députée Deborah Grey rappelle que «l'arithmétique» devrait faire qu'on aille en ce sens.

Pour le parti de Preston Manning, il s'agirait surtout de mieux connaître la personnalité et les intentions des candidats. «Nous sommes très intéressés par la réforme parlementaire. Nous voulons plus de votes libres, plus de liberté législative pour les comités, et le président aura un grand rôle à jouer à cet égard», a déclaré hier M. Manning, qui assure que ses députés seront laissés libres de voter pour le candidat de leur choix, comme ce sera le cas pour le Bloc.

Tous ne voient cependant pas un tel procédé d'un bon œil. Si M. Milliken a affirmé hier que, ayant des obligations envers tous les députés, il ne ferait pas de promesses spécifiques au Reform — quant à son statut en Chambre, par exemple —, d'autres craignent que le jeu ne donne lieu à des «compromis» entre les candidats et les formations politiques. C'est le cas de Don Boudria.

«Il n'est pas question que j'aille faire des deals avec le Reform Party ou le Bloc québécois», a dit M. Boudria, qui prône plutôt des rencontres publiques, loin du secret des caucus, entre les candidats à la présidence et les députés.

De son côté, M. Milliken s'est rabattu sur «l'opportunité de présenter ses positions» à des députés qui, autrement, seraient contraints de ne voter que pour un visage ou un nom.

PROJET Un budget de 27,3 millions\$

SUITE DE LA PAGE 1

vices d'information anglais et français de Radio-Canada. Il n'y a pas de raison que la Canada-français soit dépendant de services d'alimentation anglophones.»

La SRC présentait, hier à Montréal, son projet d'un canal spécialisé en information, le Réseau de l'information (RDI), qui serait offert aux abonnés du câble partout au Canada. C'est le pendant de ce qui existe déjà au réseau anglais de Radio-Canada (CBC) qui offre déjà, depuis quelques années, son NewsWorld. Plusieurs partenaires participent au projet de la SRC: Cogeco, Télévision Quatre-Saisons et Radio-Québec vont participer à la programmation, le réseau TVA s'est retiré à la dernière minute. Des ententes ont également été conclues avec des radiodiffuseurs de la France, de la Belgique et de la Suisse.

La création du Réseau de l'information entraînerait la création de 184 nouveaux emplois, dont une soixantaine en dehors de Montréal. La nouvelle chaîne aura besoin d'un budget de 27,3 millions\$ pour sa première année d'opération.

Conscient des tiraillements qui existent déjà entre les entreprises qui vivent de la publicité (télévision, radio, magazines, journaux), la direction de Radio-Canada présente un projet dont le financement viendra en très large partie des revenus tirés des abonnés du câble: 25 millions\$. Le reste, c'est-à-dire un peu plus de 2 millions\$, serait tiré de la publicité. Et encore, souligne le directeur de l'information, Claude Saint-Laurent, ce sont des revenus qui viendront du marché national de la publicité, ce qui ne nuira pas, affirme-t-il, aux médias locaux.

La Société Radio-Canada souhaite que la nouvelle chaîne soit intégrée sur le service de base du câble ou les fran-


cophones représentent plus de 50% de la population, c'est à dire au Québec et dans certaines parties du Nouveau-Brunswick, au prix de 90 cents par mois. Ailleurs au pays le service serait offert à la carte au coût de 10 cents par mois.

Claude Saint-Laurent affirme que «le besoin est clair». La plus récente étude de marché révèle que 65% des francophones câblés sont favorables à l'implantation de ce service. La proportion grimpe à 85% lorsqu'on demande aux francophones s'il existe un besoin pour un service français équivalent au service anglais qu'offre déjà la CBC.

La programmation du Réseau de l'information serait canadienne à 90%. Elle est calquée sur ce qui se fait au réseau NewsWorld de la CBC. La programmation prévoit notamment la présentation de bulletins de nouvelles nationales et internationales à l'heure et à la demi l'heure; d'un bulletin de nouvelles internationales en fin d'après-midi; de la présentation, en direct, du Journal télévisé de la FR2 (France), et du magazine Euronews (CEE).


En soirée le *Téléjournal*, avec Bernard Derome, serait présenté à 21h, il serait suivi d'un grand magazine d'une heure et demie: *Le Canada aujourd'hui*. Le Réseau de l'information proposera aussi des émissions qui s'intéresseront aux phénomènes sociaux, et les meilleurs documentaires produits au Canada et à travers le monde trouveront aussi leur place dans la grille horaire. Cogeco va produire une émission consacrée au monde des affaires. Montréal donnera aussi l'antenne aux régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest comme le fait déjà NewsWorld.

Le projet de la SRC sera présenté au CRTC en février, les audiences s'ouvrent le 14 février prochain. Radio-Canada compte obtenir une réponse au début de juin.

LE DEVOIR  

ont le plaisir d'inviter 200 personnes à une représentation du film

CÉSAR 93
MEILLEUR ACTEUR
CLAUDE RICH



LE SOUPER
LE VICE AU BRAS DU CRIME

avec **CLAUDE BRASSEUR** **CLAUDE RICH**
un film de **EDOUARD MOLINARO**

«LE MEILLEUR FILM HISTORIQUE DE LA DÉCENNIE...
LE PLUS GRAND FILM DE CETTE ANNÉE.»
- Pierre Leroux, JOURNAL DE MONTRÉAL

«UN FILM BRILLANT, INTELLIGENT.
UN VRAI MOMENT DE BONHEUR.»
- LE POINT

Pour gagner un laissez-passer double remplissez le coupon-réponse ci-joint.

Le concours débute le 9 décembre pour se terminer le 17 décembre 1993.

Faites-le parvenir à : concours «Le Souper», a/s: C/FP Distribution, C.P. 5135, succ. St-Laurent, Montréal (Qc) H4L-4Z7

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____ Tél: _____

* La valeur des prix offerts est d'environ 1 350,00 \$

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS, DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

- Extérieur (sans frais) -

1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355